

ski-doo®



2005 Guide du conducteur

Incluant
*Conseils de sécurité,
fonctionnement
et entretien
du véhicule*



Mini Z^{MC}



AVERTISSEMENT

Lisez attentivement ce guide. Il contient d'importantes consignes de sécurité.

Âge minimal recommandé pour le conducteur: 6 ans.

Poids maximal du conducteur: 45 kg (100 lb).

Laisser ce Guide du conducteur dans le véhicule.

5 2 0 0 0 5 0 7

AVERTISSEMENT DE SÉCURITÉ

Toute omission de se conformer aux mesures préventives et aux instructions de sécurité contenues dans ce Guide du conducteur, la Vidéocassette de sécurité et les avertissements sur le véhicule pourrait occasionner des blessures, y compris le décès.

Le présent Guide du conducteur et la Vidéocassette de sécurité doivent accompagner le véhicule lors de la revente.



Aux États-Unis, les produits sont distribués par BRP US Inc.
Au Canada, les produits sont distribués par Bombardier
Produits Récréatifs inc.

Les marques de commerce suivantes sont des marques de Bombardier Produits Récréatifs inc. ou de ses sociétés affiliées.

SKI-DOO®

MINI Z^{MC}

AVANT-PROPOS

Nous désirons vous féliciter d'avoir fait l'achat d'une toute nouvelle motoneige SKI-DOO. Peu importe le modèle que vous avez choisi, vous profiterez de la garantie Bombardier Produits Récréatifs inc. (BRP) et serez soutenu par un réseau de concessionnaires autorisés de motoneiges SKI-DOO disposé à fournir les pièces, le service ou les accessoires dont vous aurez besoin.

Ce Guide du conducteur a été conçu pour aider le conducteur à se familiariser avec ce nouveau véhicule, son fonctionnement, son entretien, et la manière sécuritaire de le conduire. Ce guide est essentiel pour bien utiliser le produit et doit rester dans le véhicule en tout temps.

S'assurer de bien comprendre le contenu de ce Guide du conducteur.

Pour toute question concernant la garantie et son application, consulter la section GARANTIE de ce guide ou un concessionnaire autorisé de motoneiges Ski-Doo.

Dans ce guide, les symboles suivants soulignent le risque de blessures.




AVERTISSEMENT

Avertit d'un risque de blessure grave y compris la possibilité de décès si l'instruction n'est pas suivie.



AVERTISSEMENT

Avertit d'un risque de blessures mineures. Utilisé sans le symbole d'alerte , signale le risque d'occasionner des dommages matériels seulement.

REMARQUE: Apporte une information supplémentaire qui complète une instruction.

Bien que la simple lecture de ces messages n'élimine pas le danger, la compréhension et la mise en pratique de ces messages favorisent la sécurité.

Votre concessionnaire tient à ce que vous soyez entièrement satisfait. Il a reçu la formation requise pour faire la préparation et la vérification initiale de votre motoneige avant que vous preniez possession de votre véhicule. À la livraison, le concessionnaire vous a expliqué les commandes de la motoneige et le réglage de la suspension. Nous espérons que cela vous a été utile.

À la livraison, on vous a aussi expliqué la garantie, et, pour des fins administratives, on vous a fait remplir la formule d'enregistrement de garantie, que vous devez nous faire parvenir.

Les informations et descriptions contenues dans ce guide sont exactes à la date de publication. Cependant, la politique de BRP est d'assurer l'amélioration continue de ses produits, cela sans s'engager à en faire bénéficier les produits déjà fabriqués.

Dédiée à l'amélioration continue de la qualité et à l'innovation, BRP se réserve le droit de supprimer ou de modifier en tout temps les spécifications, designs, caractéristiques, modèles et pièces d'équipement sans encourir d'obligation.

Les illustrations contenues dans ce guide indiquent la position des pièces les unes par rapport aux autres; il est donc possible qu'elles ne rendent pas compte de la forme exacte des pièces ou des détails de fabrication. Ces illustrations ont pour but d'identifier les pièces qui remplissent les mêmes fonctions ou une fonction semblable.

Ce guide a été traduit de l'anglais. En cas de divergence par rapport à la version originale, cette dernière a préséance.

Les données sont exprimées en unités métriques SI suivies, entre parenthèses, de l'équivalent SAE É.-U. Quand la précision n'est pas cruciale, certaines conversions ont été arrondies pour simplifier.

Cette motoneige comporte des pièces dont les dimensions sont calculées en unités métriques. La plupart des attaches sont conformes au système métrique et ne doivent pas être remplacées par des attaches de mesure impériale ou vice versa.

On recommande d'utiliser des composants de rechange et des accessoires d'origine BRP. Ils sont spécialement conçus pour votre véhicule et fabriqués de manière à satisfaire les normes de qualité établies par BRP.

Pour des renseignements détaillés sur les opérations d'entretien et de réparation, on peut se procurer un Manuel de réparation.

TABLE DES MATIÈRES

CONSEILS DE SÉCURITÉ

INTRODUCTION	8
AVIS AUX PARENTS	9
MESURES DE SÉCURITÉ	11
ÉTIQUETTE D'AVERTISSEMENT	14
QUELQUES CONSEILS AUX MOTONEIGISTES	16
LOIS ET RÈGLEMENTS	18
SOMMAIRE — PRÉVENTION DES ACCIDENTS	19
ENVIRONNEMENT	22

SECTION POUR LES ENFANTS

DESCRIPTION DE LA MOTONEIGE	26
VÊTEMENTS	27
COMMANDES DE LA MOTONEIGE	28
1) Manette d'accélérateur	29
2) Manette de frein	29
3) Guidon	29
4) Interrupteur d'allumage	30
5) Interrupteur du cordon coupe-circuit	31
6) Interrupteur d'arrêt du moteur	32
7) Poignée du démarreur à rappel	32
8) Bouton d'étrangleur	33
9) Attaches de capot	33
AVANT DE DÉMARRER	34
Accélérateur	34
Frein	34
Inspection visuelle	35
Chenille	36
COMMENT DÉMARRER	37
COMMENT ARRÊTER	41
ARRÊT D'URGENCE	42
PREMIÈRE RANDONNÉE	43
COMMENT CONDUIRE	45
Position assise	45
Position à genoux	46

Position debout.....	47
Passager.....	48
Individus devant la motoneige.....	49
SIGNAUX.....	50
Arrêt.....	50
Virage à gauche.....	51
Virage à droite.....	52
APRÈS L'UTILISATION.....	53
SECTION POUR LES PARENTS	
IDENTIFICATION DE LA MOTONEIGE.....	56
Emplacement du numéro d'identification du véhicule.....	56
Emplacement du numéro de série du moteur.....	57
INSTRUCTIONS IMPORTANTES SUR LA MOTONEIGE.....	58
CARBURANT ET HUILE.....	61
Carburant recommandé.....	61
Huile recommandée.....	63
Niveau d'huile à moteur.....	64
PÉRIODE DE RODAGE.....	67
Moteur.....	67
Révision – 10 heures.....	67
VÉRIFICATION DE PRÉUTILISATION.....	68
LISTE DE VÉRIFICATION DE PRÉUTILISATION.....	70
DÉMARRAGE.....	71
Avant de démarrer.....	71
Démarrage manuel.....	71
TABLEAU D'ENTRETIEN.....	72
RÉPARATIONS ET ENTRETIEN.....	74
Nettoyage et protection du véhicule.....	75
Dépose et installation du garde-chaîne.....	76
Lubrification de l'axe d'embrayage et de la chaîne d'entraînement.....	77
Tension de la chaîne d'entraînement.....	78
État du frein.....	79
Réglage du frein.....	79
État de la suspension arrière.....	81
État des courroies d'arrêt de la suspension.....	81
État de la chenille.....	81
Tension et alignement de la chenille.....	81

Direction et mécanisme de suspension avant	86
Usure et état des skis et des lisses	86
Système d'échappement	86
Remplacement des ampoules	86
REMISAGE ET PRÉPARATION PRÉSAISONNIÈRE.....	88
Remisage.....	88
Préparation présaisonnière	88
DIAGNOSTIC DES PANNES	89
FICHE TECHNIQUE	92
<i>GARANTIE</i>	
GARANTIE LIMITÉE BRP AMÉRIQUE DU NORD: MOTONEIGES SKI-DOO® 2005	94
GARANTIE LIMITÉE BRP INTERNATIONALE: MOTONEIGES SKI-DOO® 2005	99
RENSEIGNEMENTS CONFIDENTIELS	104
CHANGEMENT D'ADRESSE OU DE PROPRIÉTAIRE	105

CONSEILS DE SÉCURITÉ

INTRODUCTION

Cette section sur la sécurité contient des avertissements qui doivent être suivis, sinon de graves blessures et peut-être même la mort peuvent s'ensuivre.

Veuillez remettre le Guide du conducteur dans la motoneige après l'avoir lu. Si la motoneige est revendue, remettez le guide au nouveau propriétaire pour qu'il en prenne connaissance. Vous pouvez obtenir un autre exemplaire de ce guide gratuitement chez votre concessionnaire autorisé de motoneiges SKI-DOO.

Cette section prône la sécurité à motoneige.

Pour toute question concernant un sujet couvert ou non dans le Guide du conducteur, appelez BRP au numéro ci-dessous. Nous nous ferons un plaisir de vous aider.

Aux États-Unis:
(715) 848-4957

Au Canada:
(819) 566-3366

AVIS AUX PARENTS

Lisez attentivement ce Guide du conducteur et comprenez les commandes et le fonctionnement de la motoneige.

Avant de permettre aux enfants de conduire la motoneige, veuillez prendre le temps de revoir avec eux son contenu, y compris les instructions sur la conduite sécuritaire, tout en accordant une attention particulière aux avertissements apposés sur le produit.

Il est important de surveiller en tout temps les enfants pour éviter les blessures graves. Il ne revient qu'à vous de décider de ne pas les surveiller si vous jugez qu'ils font preuve de suffisamment d'habileté, de force et de bon jugement pour utiliser de façon sécuritaire la motoneige.

Ne pas confier la motoneige à des enfants dont l'âge est inférieur à 6 ans (ou le poids supérieur à 45 kg (100 livres)) ou qui ne possèdent pas la force, l'habileté ou le jugement nécessaires pour l'utiliser. Rappelez-vous toujours que votre approche sécuritaire influencera l'enfant. Inscrivez votre enfant à un programme de formation sur la sécurité en motoneige si un tel programme est offert dans votre localité.

AVERTISSEMENT

Cette motoneige est destinée aux enfants. Elle n'est pas conçue pour aller à une vitesse de plus de 13 km/h (8 MPH), pour transporter un ou des passagers ou des marchandises, pour remorquer un traîneau, un toboggan ou tout autre objet de même nature.

L'utilisation de la motoneige ne devrait s'effectuer qu'à la lumière du jour et sur un terrain libre d'obstacles adéquatement recouvert de neige. S'assurer que les enfants n'utiliseront pas la motoneige sur des étendues d'eau gelée. Éviter que les enfants n'utilisent la motoneige sur des sentiers destinés aux motoneiges ou aux véhicules récréatifs tout-terrains, près des rues, des routes, des voies d'accès ou des trottoirs. Cette pratique est d'ailleurs interdite dans la plupart des provinces et États.

AVERTISSEMENT

Cette motoneige n'est pas conçue pour circuler sur des sentiers récréatifs de motoneige ou de VTT. Les motoneiges de dimension régulières circulent à une vitesse plus élevée, ce qui créerait un risque important de collision avec la motoneige pour enfant.

LE PRÉSENT GUIDE DEVRAIT DEMEURER DANS LA MOTONEIGE
LORS D'UNE REVENTE.

MESURES DE SÉCURITÉ

Se conformer aux avertissements suivants:

- ⚠ Pour faire une utilisation sécuritaire de votre motoneige, il faut maîtriser les notions de base. Lisez bien votre Guide du conducteur et prêtez une attention particulière aux passages attention et avertissement. Demandez à votre concessionnaire, à vos amis, aux membres de votre club de vous apprendre les règles de base ou suivez une des formations sur la sécurité en motoneige qui se donnent dans votre région.
- ⚠ Il est important de bien connaître les lois qui régissent l'utilisation des motoneiges et celles qui concernent la responsabilité, les dommages à la propriété et les assurances.
- ⚠ Rester à bonne distance des autres motoneiges et des passants.
- ⚠ Faire des sauts avec une motoneige est dangereux.
- ⚠ Bien connaître votre motoneige et faire preuve de la prudence et de la prévoyance qui sont de mise quand on utilise un véhicule motorisé. L'utilisation de la motoneige sera plus agréable et plus sécuritaire si on fait preuve de bon sens, si on conduit prudemment et si on en fait un entretien adéquat. Inspectez votre motoneige avant chaque utilisation.
- ⚠ Toujours faire une inspection de prédémarrage AVANT de démarrer le moteur.
- ⚠ Si vous avez des enfants, vous devez déterminer s'ils sont capables de comprendre le fonctionnement d'une motoneige, de la conduire et d'en garder le contrôle. Mettez-les en garde contre l'excès de vitesse, l'inattention et une trop grande confiance en soi. Ne les laissez jamais conduire une motoneige sans surveillance.
- ⚠ Avant de démarrer le moteur, bien attacher le cordon coupe-circuit à l'oeillet du vêtement de l'enfant.
- ⚠ Le conducteur ou toute autre personne à proximité peut subir des blessures ou perdre la vie si on dépasse ses propres capacités ou celles du véhicule.
- ⚠ Ne pas installer de crampons sur la chenille. À haute vitesse, la chenille pourrait se déchirer et se dégager du véhicule, ce qui comporte un risque considérable de blessures graves, y compris la possibilité de décès.

- △ N'oubliez pas que le matériel publicitaire montrant une utilisation audacieuse et risquée de la motoneige est tourné dans des conditions idéales et que la conduite est assurée par des pilotes professionnels. Ne pas tenter ces manoeuvres dangereuses si vous ne possédez pas les habiletés requises.
- △ Ne jamais conduire si vous avez consommé de l'alcool ou des drogues, si vous êtes malade ou fatigué. Conduire avec prudence.
- △ La vitesse tue. À haute vitesse, il devient impossible de réagir assez rapidement pour contrer l'imprévu. Conduire en fonction du sentier, des conditions climatiques et de vos capacités. Des limites de vitesse peuvent être en vigueur et doivent être respectées.
- △ Pour arrêter le moteur en cas d'urgence, appuyer sur l'interrupteur d'arrêt du moteur, tirer sur le cordon coupe-circuit ou tourner la clé de contact à OFF.
- △ Votre motoneige n'est pas conçue pour circuler dans les rues ou sur les routes publiques. Cette pratique est d'ailleurs interdite dans la plupart des provinces et États.
- △ Vérifier si l'accélérateur fonctionne librement et s'il revient en position de ralenti avant de démarrer le moteur.
- △ Toujours actionner le frein de stationnement lorsque le véhicule n'est pas en marche.
- △ Ne pas laisser les enfants faire le plein ou tenter de réparer ou d'entretenir la motoneige.
- △ Toujours arrêter le moteur avant de faire le plein. Le carburant est inflammable et explosif dans certaines conditions. Travailler dans un endroit bien aéré. Ne pas fumer. Tenir loin des flammes et des étincelles. Retirer le bouchon avec précaution. Si on est en présence de pression différentielle (sifflement lorsqu'on desserre le bouchon du réservoir), faire vérifier et/ou réparer le véhicule avant de l'utiliser. Ne jamais remplir le réservoir de carburant pour ensuite laisser le véhicule exposé à la chaleur. Lorsque la température augmente, le carburant se dilate et risque de déborder. Toujours essuyer le carburant répandu sur le véhicule. Vérifier périodiquement le système d'alimentation.
- △ Ne jamais faire fonctionner le moteur dans un endroit mal aéré et/ou si la motoneige est sans surveillance.
- △ Ne jamais faire fonctionner le moteur lorsque la courroie d'entraînement ou le garde-courroie ne sont pas en place ou que le capot/les panneaux latéraux sont ouverts. Faire fonctionner un moteur sans charge, par exemple sans courroie d'entraînement ou si la chenille n'est pas en contact avec le sol, peut être dangereux.

- ⚠ Sauf indication contraire, ne jamais faire fonctionner le moteur lorsque la chenille n'est pas en contact avec le sol ou si le capot est ouvert ou enlevé.
- ⚠ Toujours maintenir la motoneige en parfait état.
- ⚠ Ne pas lubrifier le câble d'accélérateur ni sa gaine.
- ⚠ Suivre à la lettre les instructions de ce guide. Sauf indication contraire, le moteur doit être arrêté et froid avant qu'on fasse toute opération de réglage, de lubrification ou d'entretien.
- ⚠ Le moteur et les composants installés sur un modèle ne doivent pas être utilisés sur d'autres modèles. BRP ou ses filiales ne recommandent ni n'autorisent l'utilisation de moteurs pour motoneiges dans des véhicules autres que les motoneiges SKI-DOO.

ÉTIQUETTE D'AVERTISSEMENT

Les normes de sécurité ont été établies par le Snowmobile Safety and Certification Committee (SSCC), dont BRP fait partie. Vous pouvez facilement constater si votre motoneige est conforme à ces normes en repérant l'étiquette de certification apposée sur une partie verticale de votre motoneige.

Cette étiquette prouve que des essais ont été faits par un laboratoire indépendant pour déterminer si cette motoneige est conforme aux normes de sécurité du comité. Les étiquettes AVERTISSEMENT et ATTENTION sont également importantes puisqu'elles portent sur l'entretien et le fonctionnement de la motoneige. Assurez-vous que ces étiquettes demeurent sur la motoneige et que les conducteurs suivent leurs indications à la lettre.



Autres pièces et accessoires de sécurité

Lire ce Guide du conducteur pour connaître les autres pièces et accessoires dont votre motoneige est équipée. Tous les dispositifs de sécurité doivent être en place et en bon état avant d'utiliser la motoneige.

Phare et feux — Le phare, le feu arrière et le feu d'arrêt sont des pièces standard. S'assurer qu'elles ne sont pas recouvertes de saleté ou de neige et qu'elles fonctionnent adéquatement.

Habillement

Pratiquer la motoneige requiert de porter des vêtements appropriés, confortables et pas trop ajustés. Vérifiez les prévisions météorologiques et habillez-vous en fonction de la température la plus froide. Le port d'un sous-vêtement thermique assure une bonne isolation.

Il faut toujours porter un casque protecteur approuvé par le DOT. En plus de garder au chaud, il réduit l'incidence des blessures. Portez ou ayez toujours avec vous, une tuque, un passe-montagne et un masque. Des lunettes ou une visière qui se fixe au casque sont indispensables.

Pour vous protéger les mains, vous devez porter des gants ou des mitaines de motoneigiste bien isolés et permettant de manier facilement les commandes de la motoneige.

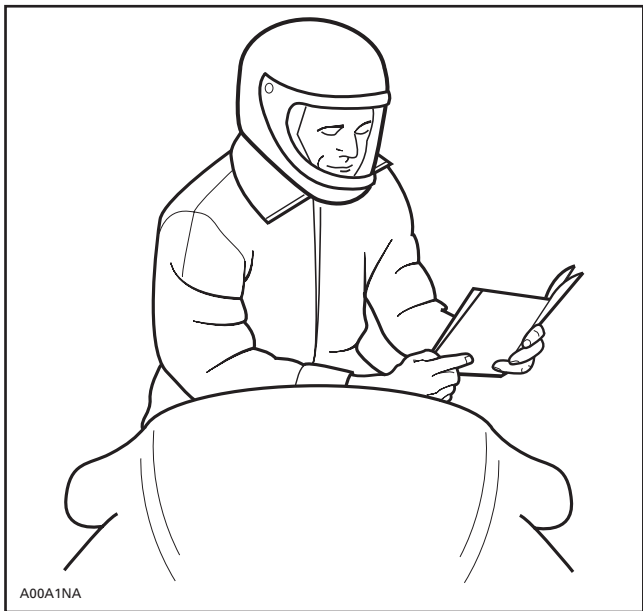
Pour faire de la motoneige, on vous recommande de porter des bottes de nylon ou de cuir à semelle de caoutchouc et doublure de feutre.

Essayez de vous garder bien au sec lorsque vous faites de la motoneige. Dès que vous êtes à l'intérieur, enlevez votre habit et vos bottes, et faites-les sécher avant de les remettre.

Ne pas porter de foulard long ou de vêtements amples qui pourraient se prendre dans des pièces mobiles de la motoneige.

QUELQUES CONSEILS AUX MOTONEIGISTES

Quelle que soit l'expérience acquise au volant d'une voiture, d'une motocyclette ou d'un bateau, nous sommes tous débutants lorsqu'on prend les commandes d'une motoneige pour la première fois. La sécurité en motoneige dépend de plusieurs facteurs tels que la visibilité, la vitesse, la température, l'environnement, la circulation ainsi que l'état de la motoneige et du conducteur.



Les conducteurs ont la responsabilité d'assurer leur sécurité ainsi que celle des autres adeptes du plein air ou des passants.

Vous avez la responsabilité de voir au bon fonctionnement de votre motoneige et de former ceux qui vous accompagnent ou ceux à qui vous permettez de conduire votre motoneige. La performance et la maniabilité peuvent grandement varier d'une motoneige à l'autre.

Il est relativement facile de conduire une motoneige. Cependant, comme tout autre véhicule ou tout autre équipement mécanique, la motoneige peut être dangereuse si vous êtes imprudent, irréfléchi ou inattentif. Nous recommandons de faire inspecter votre motoneige annuellement. Pour plus de détails, consulter un concessionnaire autorisé de motoneiges SKI-DOO. De plus, nous recommandons fortement de visiter votre concessionnaire régulièrement pour faire l'entretien de votre motoneige, ou pour vous procurer les accessoires qui vous manquent.

Transport et remorquage

À ce sujet, suivre les instructions plus loin dans ce guide.

LOIS ET RÈGLEMENTS

Les gouvernements fédéral, provinciaux et municipaux ont établi des lois et règlements régissant l'utilisation de la motoneige. À titre de motoneigiste, vous devez connaître et respecter ces lois et règlements pour rendre la pratique de la motoneige sécuritaire pour tous.

SOMMAIRE — PRÉVENTION DES ACCIDENTS

- ⚠ Il peut être agréable de conduire une motoneige la nuit. Cependant, il faut redoubler de prudence car la visibilité est réduite. Évitez les terrains inconnus et assurez-vous que le phare et les feux fonctionnent bien.
- ⚠ Ne laissez pas vos clés sur la motoneige; cela constitue une invitation pour les voleurs et un danger pour les enfants.
- ⚠ Les fils cachés ou difficiles à percevoir peuvent causer de graves accidents. Identifiez les fils dangereux par des bandes réfléchissantes.
- ⚠ Les branches peuvent également vous distraire, sans compter qu'elles peuvent vous blesser au visage ou aux yeux. Portez un casque protecteur, des lunettes de protection et une visière approuvés.
- ⚠ Il peut être dangereux de fumer lorsqu'on fait le plein ou qu'on vérifie le niveau d'essence. Si vous fumez, tenez-vous loin de votre motoneige puisque les vapeurs de carburant sont inflammables. Ne laissez pas les enfants faire le plein.
- ⚠ Même si plusieurs centimètres de neige recouvrent le sol, des herbes sèches peuvent dépasser en certains endroits. Débarrassez la chenille, le moteur et le réservoir d'essence des accumulations d'herbes.
- ⚠ Sachez que la conduite hors-sentiers est hasardeuse en raison des risques d'avalanches ou des obstacles naturels et artificiels.
- ⚠ Avant de démarrer, s'assurer que le câble d'accélérateur fonctionne bien. Si ce n'est pas le cas, arrêtez le moteur en appuyant sur l'interrupteur d'arrêt du moteur, en tirant sur le cordon coupe-circuit ou en coupant le contact. Corrigez le problème avant de réutiliser la motoneige. Soyez prêt à réagir immédiatement s'il y a une défaillance de l'accélérateur.
- ⚠ Toujours expliquer à un débutant comment démarrer et arrêter. Enseignez-lui les bonnes positions de conduite et surtout, ne lui permettez d'utiliser le véhicule qu'en terrain plat jusqu'à ce qu'il se soit familiarisé avec la conduite de la motoneige. S'il y a des cours de conduite de motoneige dans votre région, inscrivez-le. Voyez à ce qu'il soit vêtu assez chaudement et qu'il ne porte aucun foulard ou vêtement ample qui pourrait se prendre dans les pièces mobiles de la motoneige. Assurez-vous également que ses pieds demeurent sur les marchepieds.
- ⚠ Ne jamais laisser tourner le moteur lorsque le capot est ouvert. Coupez toujours le contact avant d'ouvrir le capot.

- ⚠ N'enlevez aucune pièce d'origine de votre véhicule. Chaque motoneige comporte différents dispositifs de sécurité tels que des protecteurs, des consoles, des bandes réfléchissantes et des étiquettes d'avertissement.
- ⚠ Il arrive parfois que l'eau s'accumule dans les prés et gèle lorsque l'hiver arrive. Il s'agit habituellement de glace vive. Toute tentative de tourner ou de freiner sur ce type de surface peut occasionner un tête-à-queue. Ne jamais freiner, accélérer ou tourner sur la glace vive. Si vous circulez sur une telle surface, ralentissez en relâchant graduellement la manette d'accélérateur.
- ⚠ N'effectuez aucun saut avec votre motoneige. Laissez cette pratique aux cascadeurs professionnels. N'essayez pas d'impressionner. Soyez responsable!
- ⚠ Restez sobre. L'alcool, la drogue et l'essence: un cocktail explosif! Conduire en état d'ébriété ou sous l'influence de drogues est un manque de respect envers soi et les autres. Les législateurs et la population ne tolèrent plus une telle attitude. BRP non plus!
- ⚠ Si vous avez la chance de voir un animal, arrêtez votre motoneige et observez-le en silence.
- ⚠ Souvenez-vous que l'excès de vitesse peut être fatal. À haute vitesse, il devient impossible de réagir assez rapidement pour contrer l'imprévu. Conduire en fonction du sentier, des conditions climatiques et de vos capacités. Respectez les limites de vitesse.
- ⚠ Il peut être dangereux d'utiliser une motoneige mal entretenue. Des pièces très usées peuvent empêcher votre motoneige de fonctionner. Maintenez toujours votre motoneige en parfait état. Respectez les règles d'entretien et de lubrification hebdomadaires, mensuelles et annuelles décrites dans ce guide. Consultez un concessionnaire de motoneiges ou procurez-vous le Manuel de réparation, les outils et l'équipement appropriés s'il faut effectuer d'autres réparations.
- ⚠ Ne jamais soulever l'arrière de votre motoneige lorsque le moteur tourne, puisque la chenille pourrait projeter de la neige, de la glace ou des débris. Pour nettoyer ou inspecter la chenille, arrêtez le moteur, basculez la motoneige sur le côté et enlevez ce qui obstrue la chenille avec un morceau de bois ou une branche. Personne ne doit se trouver près d'une chenille qui tourne.
- ⚠ Lorsque vous circulez en groupe, évitez de faire des accélérations brusques car dans ces conditions la chenille peut projeter de la neige ou de la glace sur le motoneigiste derrière vous, sans compter qu'elle peut s'enliser et endommager le sentier.

- ⚠ Circuler en groupe est très plaisant. Mais n'essayez pas d'impressionner les autres ni de les dépasser. Un motoneigiste moins expérimenté pourrait tenter de vous imiter et échouer sa manoeuvre. Quand vous circulez en groupe, sachez adapter vos habiletés à celles de vos compagnons.
- ⚠ Couvrez toujours votre motoneige lorsque vous la remisez pour la nuit ou que vous prévoyez ne pas l'utiliser pendant une longue période. Cette précaution permet de la protéger du gel et de conserver son apparence.
- ⚠ Les principes évoqués dans ce guide ne visent pas à limiter votre plaisir en motoneige; ils visent plutôt à prolonger la sensation de liberté que l'on éprouve en motoneige. Il s'agit de garantir une pratique saine et agréable pour vous et pour les autres et à encourager d'autres gens à partager votre enthousiasme et votre loisir d'hiver préféré. BRP vous remercie de faire votre part.

ENVIRONNEMENT

Rien n'est plus exaltant que la motoneige. S'aventurer dans les innombrables sentiers qui sillonnent l'immensité canadienne et américaine est une façon saine et agréable de profiter de nos hivers. Cependant, plus le nombre de motoneigistes augmente dans les parcs et les sentiers, plus l'environnement est exposé à différents dommages. L'utilisation abusive de terrains privés et publics, des installations et des ressources entraîne inévitablement des restrictions et des interdictions.

À l'heure actuelle, le plus grande difficulté à laquelle notre sport fait face est liée à la protection de l'environnement. La solution est simple: nous devons avoir une attitude responsable quand on fait de la motoneige.

La grande majorité des gens respecte les règles et l'environnement, et chacun de nous doit montrer l'exemple à ceux, jeunes et vieux, qui se familiarisent avec cette activité.

Laisser peu de traces...

Laisser peu de traces, c'est conduire sa motoneige de façon responsable en respectant le lieu où l'on se trouve. Vous laissez peu de traces quand vous suivez les principes suivants.

Vous êtes informés. Vous vous procurez des cartes, des copies de règlements et d'autres renseignements du ministère de l'Environnement et de la Faune ou d'autres organismes publics. Vous connaissez les règlements et les respectez, y compris les limites de vitesse!

Vous évitez de passer sur les arbrisseaux, les arbustes ainsi que les pelouses et ne coupez pas de bois. En terrain plat ou achalandé, vous suivez les pistes prévues pour la motoneige. Souvenez-vous qu'il y a un lien entre la protection de l'environnement et votre sécurité.

Vous respectez la faune et prêtez une attention toute particulière aux femelles accompagnées de petits et aux animaux qui souffrent du manque de nourriture. Le stress peut rapidement épuiser leurs dernières réserves d'énergie. Laissez aux animaux les endroits qui leur sont réservés!

Vous respectez l'affichage sur les barrières et les autres indications en général. Souvenez-vous, laisser peu de traces c'est aussi ne pas jeter ses déchets.

Vous n'allez pas dans les régions reculées où les véhicules sont interdits. Vous savez reconnaître les limites.

Vous demandez la permission avant de passer sur un terrain privé. Vous respectez le droit de propriété et la tranquillité d'autrui. Bien sûr, les motoneiges sont beaucoup moins bruyantes qu'auparavant, mais vous évitez quand même de faire tourner le moteur à haut régime dans les endroits paisibles.

L'intérêt de laisser peu de traces

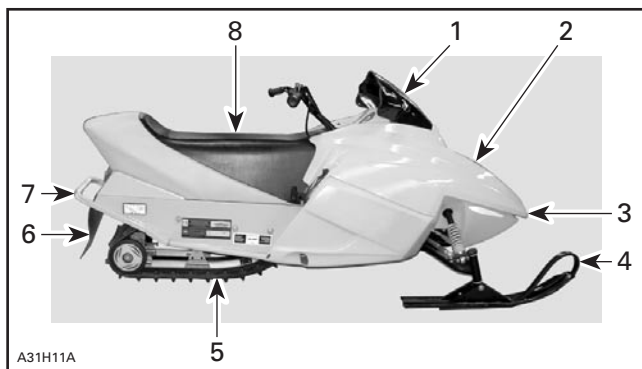
Les motoneigistes savent mieux que quiconque les efforts qui ont été faits pour leur donner accès à des endroits pour pratiquer leur sport en toute sécurité et dans le respect des autres. Ces efforts se poursuivent avec la même énergie aujourd'hui. En respectant les endroits que l'on visite, peu importe la région, nous aidons à faire en sorte de pouvoir utiliser ces sentiers longtemps encore. Vous conviendrez que c'est une bonne raison de faire un effort pour laisser peu de traces. Mais il y en a d'autres.

Les motoneigistes aiment profiter de l'hiver et de la nature majestueuse qui nous entoure; laisser le moins de traces possible contribue à protéger ce privilège. Ainsi, nous pourrions faire connaître les plaisirs de l'hiver et de la motoneige à d'autres. Et notre sport se développera!

Laisser peu de traces est une preuve de bon sens. Après tout, il est inutile de labourer les sentiers ou de sillonner des forêts vierges en écrasant tout sur votre passage! Que vous utilisiez une motoneige haute performance, une MX-Z sportive ou toute autre marque ou modèle, montrez que vous savez ce que vous faites, montrez qu'on peut s'amuser sans tout détruire.

SECTION POUR LES ENFANTS

DESCRIPTION DE LA MOTONEIGE



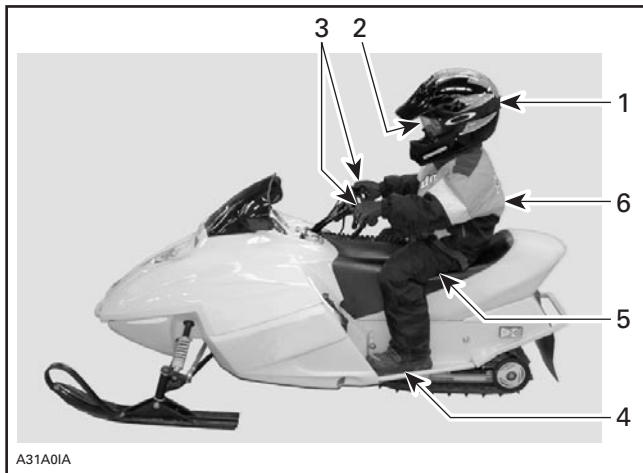
TYPIQUE

1. Pare-brise
2. Capot
3. Pare-chocs avant
4. Skis
5. Chenille
6. Garde-neige
7. Pare-chocs arrière
8. Siège

VÊTEMENTS

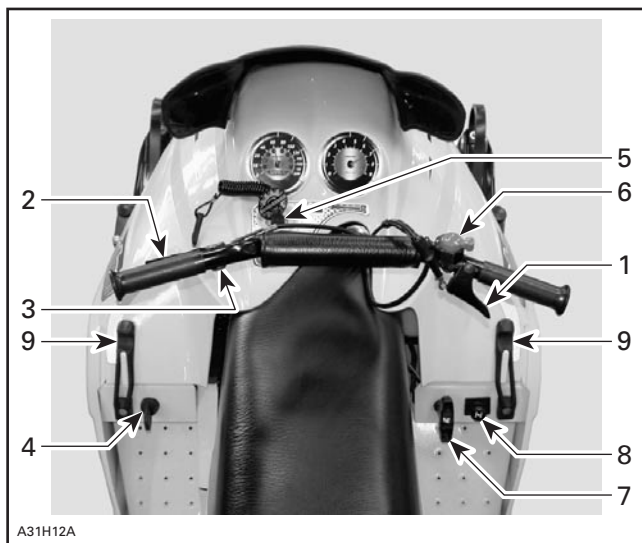
Toujours porter les vêtements protecteurs appropriés, y compris un casque de sécurité approuvé.

Le ou les utilisateurs de la motoneige devraient être vêtus adéquatement. Ne pas porter de vêtements amples qui pourraient s'enchevêtrer dans les pièces mobiles ou s'accrocher à des branches d'arbre.



1. Casque de sécurité
2. Protection pour les yeux (lunettes ou visière)
3. Mitaines ou gants
4. Bottes isothermes
5. Pantalon isotherme
6. Manteau

COMMANDES DE LA MOTONEIGE



- A31H12A
1. Manette d'accélérateur
 2. Manette de frein
 3. Guidon
 4. Interrupteur d'allumage
 5. Interrupteur du cordon coupe-circuit
 6. Interrupteur d'arrêt du moteur
 7. Poignée du démarreur à rappel
 8. Bouton d'étrangleur
 9. Attaches de capot

1) Manette d'accélérateur

Pour faire accélérer la motoneige, presser la manette avec le pouce. Pour ralentir, relâcher la manette.



AVERTISSEMENT

Vérifier le fonctionnement de la manette avant chaque démarrage. La manette doit retourner à sa position initiale lorsqu'on la relâche. Si ce n'est pas le cas, ne pas démarrer le moteur.

2) Manette de frein

Pour faire ralentir et arrêter la motoneige, presser la manette de frein vers le guidon. La manette d'accélérateur devrait aussi être relâchée afin d'arrêter complètement la motoneige.

ATTENTION: Ne pas actionner la manette d'accélérateur et celle de frein en même temps.

3) Guidon

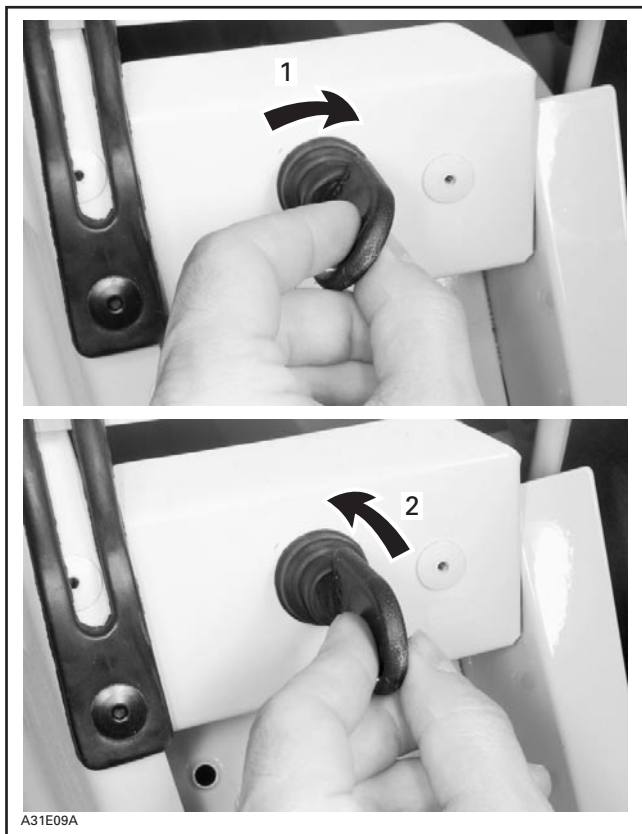
Le guidon sert à diriger la motoneige. Pour tourner à droite ou à gauche, il suffit d'orienter le guidon dans la direction voulue, ce qui fera tourner les skis.

4) Interrupteur d'allumage

Les feux s'allument automatiquement lorsque le moteur tourne.

Démarrage manuel

Il s'agit d'un interrupteur à clé à deux positions. Pour démarrer le moteur, tourner la clé à «ON», puis procéder tel qu'indiqué à la rubrique DÉMARRAGE. Pour l'arrêter, tourner la clé à «OFF».



A31E09A

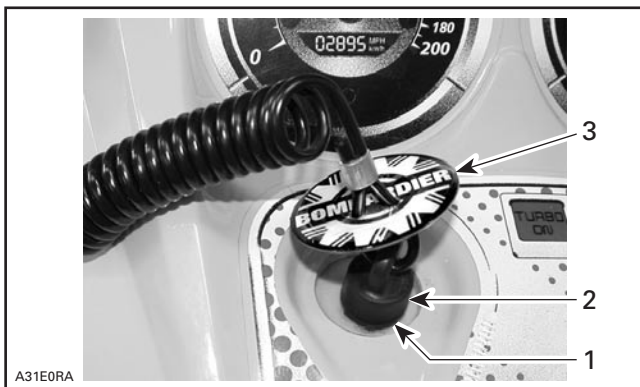
1. Clé à «ON»
2. Clé à «OFF»

5) Interrupteur du cordon coupe-circuit

Lorsqu'on retire le capuchon du cordon coupe-circuit de la borne de son interrupteur, le moteur s'arrête, ce qui empêche la motoneige de continuer si un problème survient au niveau de l'accélérateur ou si le conducteur tombe de la motoneige pendant la randonnée. Toujours attacher le cordon coupe-circuit à l'oeillet de ses vêtements et fixer le capuchon à la borne de l'interrupteur avant de démarrer le moteur. Le laisser attaché pendant la randonnée.

AVERTISSEMENT

Ne pas enlever le disque du cordon coupe-circuit. Ce dispositif de sécurité débranchera le capuchon du cordon si le capot est soulevé et arrêtera automatiquement le moteur.



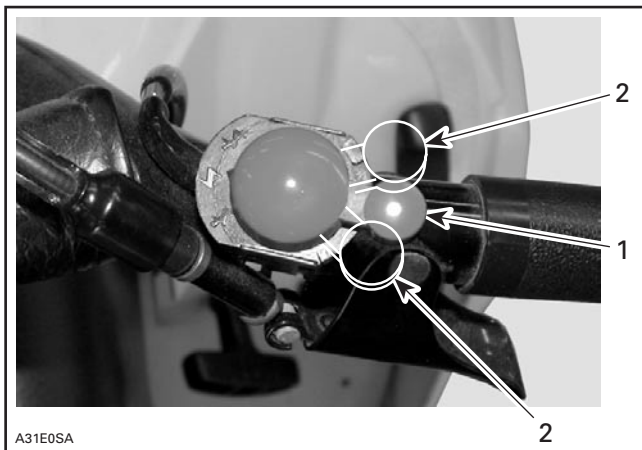
- A31E0RA
1. Borne de l'interrupteur du cordon coupe-circuit
 2. Capuchon du cordon coupe-circuit
 3. Ne pas enlever ce disque

6) Interrupteur d'arrêt du moteur

À leur première sortie, les conducteurs devraient se familiariser avec ce dispositif en l'actionnant à plusieurs reprises pour arrêter le moteur, et ils devraient continuer à l'utiliser par la suite. Ils développeront ainsi un réflexe qui leur sera très utile en cas d'urgence.

AVERTISSEMENT

Si le dispositif a été actionné lors d'une situation d'urgence provoquée par une défaillance, repérer et corriger le problème avant de remettre le moteur en marche.



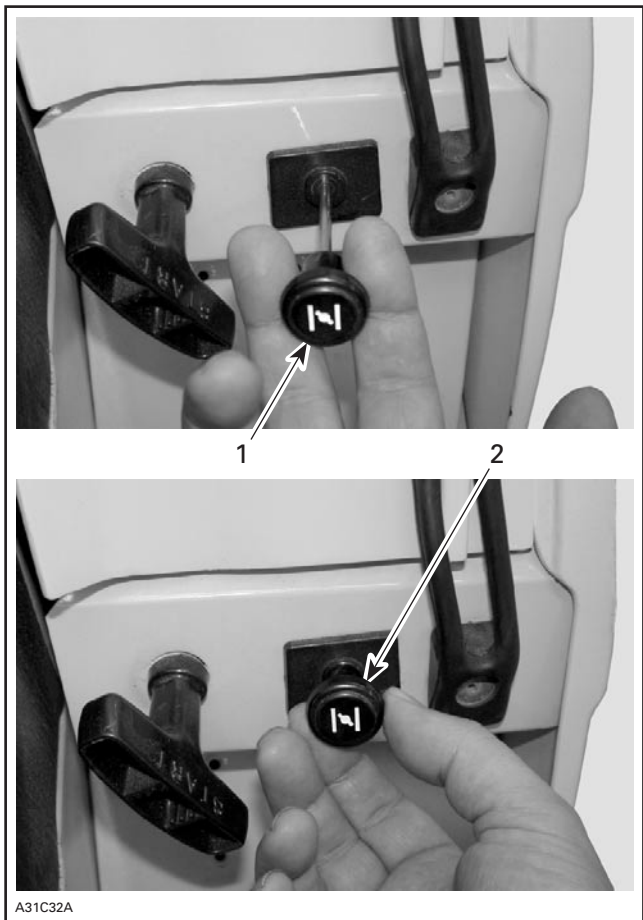
1. Position «ON»
2. Position «OFF»

7) Poignée du démarreur à rappel

Ce dispositif à rembobinage automatique est situé du côté droit de la motoneige. Pour démarrer le moteur, tirer lentement la poignée jusqu'à ce que l'on ressente de la résistance; ensuite, tirer vigoureusement. Relâcher la poignée lentement.

8) Bouton d'étrangleur

Ce bouton à plusieurs positions facilite le démarrage à froid.



1. Démarrage à froid
2. Démarrage à chaud

9) Attaches de capot

Elles servent à fixer le capot à ses dispositifs d'ancrage.

AVANT DE DÉMARRER

Inspecter la motoneige avec ses parents ou un adulte avant de la mettre en marche. Consulter la rubrique VÉRIFICATION AVANT LE DÉMARRAGE.

Accélérateur

Actionner la manette 2 ou 3 fois avant de faire tourner le moteur. La manette doit revenir à sa position initiale, comme le montre l'illustration suivante, dès qu'on la relâche.

AVERTISSEMENT

Vérifier le fonctionnement de la manette avant chaque démarrage. La manette doit retourner à sa position initiale lorsqu'on la relâche. Si ce n'est pas le cas, ne pas démarrer le moteur.



A31C09A

BONNE POSITION DE LA MANETTE D'ACCÉLÉRATEUR AVANT LE DÉMARRAGE

Frein

Procéder de la même façon pour vérifier la manette de frein.



A31D05A

POSITION DE LA MANETTE DE FREIN AVANT DE DÉMARRER LE MOTEUR

Inspection visuelle

S'assurer que le capot est retenu par ses attaches, puis déneiger ou déglacer les feux, le pare-brise et les marchepieds.



A31H13A

VUE DU CÔTÉ GAUCHE — ATTACHE DE CAPOT FIXÉE

Chenille

S'assurer que la chenille n'est pas gelée au sol. Afin de s'en assurer, soulever l'arrière de la motoneige ou demander l'aide d'un adulte.

AVERTISSEMENT

Ne pas tenter de soulever le véhicule à la main par soi-même. Se servir d'un outil de levage ou demander de l'aide pour partager le poids afin d'éviter de se blesser.



A31A0JA

SOULEVER L'ARRIÈRE DU VÉHICULE

AVERTISSEMENT

Ne jamais soulever la motoneige si le moteur tourne.

COMMENT DÉMARRER

Ne jamais tenter de démarrer le moteur à moins que la manette d'accélérateur ne revienne à sa position initiale ou à sa position de ralenti. Vérifier le tout **avant** de procéder au démarrage. Ne pas toucher à la manette d'accélérateur pendant le démarrage.

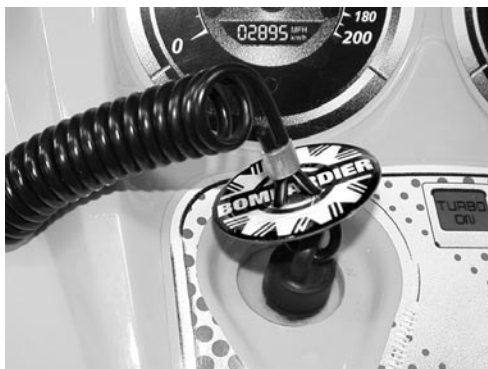
Enfiler le casque de sécurité et relier le cordon coupe-circuit à l'oeillet de ses vêtements.



A31A0KA

RELIER LE CORDON COUPE-CIRCUIT À L'OUILLET DE SES VÊTEMENTS

Fixer le capuchon du cordon coupe-circuit à la borne.



A31E0RB

CAPUCHON DU CORDON COUPE-CIRCUIT FIXÉ À LA BORNE

Tourner la clé de contact à «ON».



A31E01A

TYPIQUE — CLÉ DE CONTACT À «ON»

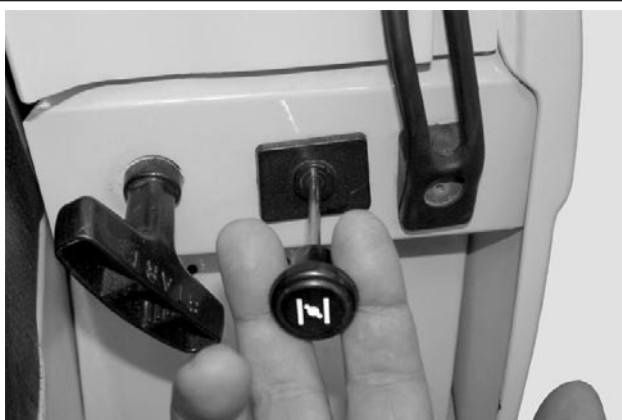
Placer l'interrupteur d'arrêt du moteur à la position centrale.



A31E0SB

INTERRUPTEUR D'ARRÊT DU MOTEUR À LA POSITION CENTRALE

Actionner l'étrangleur seulement lorsque le moteur est froid.



A31C30A

ACTIONNER L'ÉTRANGLEUR SEULEMENT LORSQUE LE MOTEUR EST FROID

Tirer la poignée du démarreur pour mettre le moteur en marche.



TIRER LA POIGNÉE DU DÉMARREUR

Laisser se réchauffer le moteur, puis déclencher l'étrangleur avant de rouler à plein régime.

Pendant que le moteur se réchauffe, vérifier si le phare et le feu arrière fonctionnent. Ensuite, placer l'interrupteur d'arrêt du moteur au bout dans les deux sens pour s'assurer qu'il est en mesure d'arrêter le moteur. Avant de remettre la motoneige en marche, revérifier l'accélérateur et s'assurer que rien ni personne ne se trouve devant la motoneige. On peut maintenant redémarrer le moteur.

COMMENT ARRÊTER

Avant d'utiliser la motoneige, il est important de savoir comment l'arrêter.

Relâcher la manette d'accélérateur et actionner graduellement la manette de frein fixée à la poignée gauche du guidon; ensuite, tourner la clé de contact à «OFF».

AVERTISSEMENT

Toujours retirer le capuchon du cordon coupe-circuit du véhicule lorsqu'on le laisse sans surveillance. Ranger le cordon et son capuchon dans un endroit approprié.



TYPIQUE — TOURNER LA CLÉ DE CONTACT POUR ARRÊTER LE MOTEUR

ARRÊT D'URGENCE

Dans une situation d'urgence, il est possible d'arrêter la motoneige en tournant l'interrupteur d'arrêt du moteur situé près de la manette d'accélérateur et en actionnant le frein.



A31E0VA

LES DEUX POSITIONS «OFF» POUR EFFECTUER UN ARRÊT D'URGENCE

Se rappeler qu'une motoneige ne s'arrête pas instantanément. Le freinage s'effectue différemment si l'on circule sur la glace, sur la neige durcie ou en neige profonde. La motoneige peut déraiper si la chenille bloque lors d'un freinage intensif.

PREMIÈRE RANDONNÉE

Sous la surveillance d'un adulte, sélectionner une vaste étendue de neige ne présentant aucun danger.

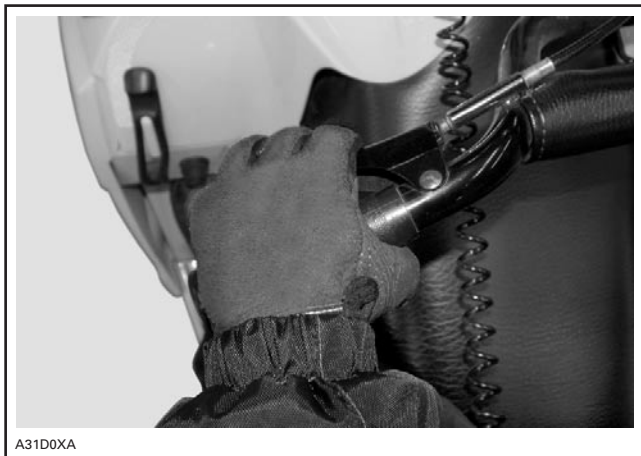
Enfoncer la manette d'accélérateur tout en tenant bien le guidon.



A31C34A

POUR ACCÉLÉRER

S'exercer à conduire en faisant appel à la manette de frein pour freiner et ensuite à la manette d'accélérateur pour accélérer.



POUR FREINER

Se déplacer lentement en évitant les obstacles.

COMMENT CONDUIRE

La position de conduite et le transfert de poids constituent les deux principes de base pour manier une motoneige.

Voici les trois positions de conduite qu'il est possible d'adopter: position assise, à genoux ou debout.

Position assise



A31H14A

LES PIEDS SUR LES MARCHEPIEDS, FLEXIBILITÉ DES GENOUX ET DES HANCHES



A31H15A

À NE PAS FAIRE

Position à genoux



A31H18A

UN PIED SUR LE MARCHEPIED ET LE GENOU OPPOSÉ SUR LE SIÈGE

Position debout



A31H16A

LES DEUX PIEDS SUR LES MARCHEPIEDS ET LES GENOUX FLÉCHIS



AVERTISSEMENT

Faire attention aux branches qui peuvent se trouver au-dessus de la tête ou à tout autre obstacle.

Passager

Cette motoneige est conçue pour une seule personne. Elle ne peut prendre aucun passager.



À NE PAS FAIRE

Individus devant la motoneige

S'assurer que rien ni personne ne se trouve devant la motoneige avant de la mettre en marche. Noter que personne ne doit se trouver devant ou derrière la motoneige.



À NE PAS FAIRE

SIGNAUX

AVERTISSEMENT

Toujours faire attention aux autres motoneiges devant ou près de soi. Toujours se diriger ou arrêter loin des autres.

Lorsqu'on doit arrêter, lever la main verticalement au-dessus de la tête. Pour tourner à gauche, étendre son bras gauche horizontalement afin de pointer dans cette direction. Pour tourner à droite, étendre le bras gauche et lever la main de façon que le coude soit replié à angle droit.

Arrêt



A31H05A

TYPIQUE — POUR INDIQUER UN ARRÊT

Virage à gauche



A31H06A

TYPIQUE — POUR INDIQUER UN VIRAGE À GAUCHE

Virage à droite



A31H07A

TYPIQUE — POUR INDIQUER UN VIRAGE À DROITE

APRÈS L'UTILISATION

Au retour de la randonnée, arrêter le moteur et retirer le capuchon du cordon coupe-circuit de la borne. Parler à ses parents ou au propriétaire de la motoneige de la randonnée.

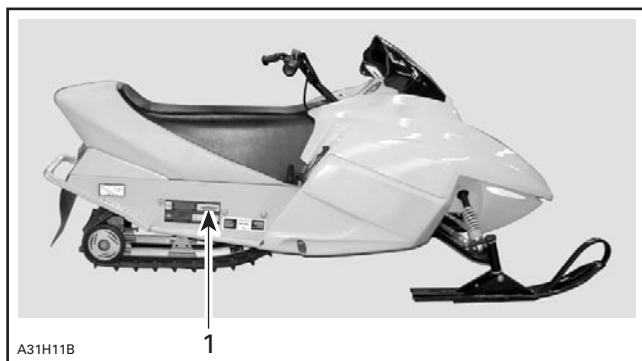
Toujours se rappeler de conduire la motoneige prudemment.

SECTION POUR LES PARENTS

IDENTIFICATION DE LA MOTONEIGE

Les principaux composants de la motoneige (moteur et châssis) sont identifiés par différents numéros de série. Il peut parfois s'avérer nécessaire de produire ces numéros. Ce serait le cas, par exemple, lors d'une réclamation de garantie ou d'une perte. Le concessionnaire autorisé de motoneiges SKI-DOO requiert ces numéros dans le but de bien remplir les réclamations de garantie. BRP ne pourra accepter une réclamation de garantie si le numéro de série du moteur ou le numéro d'identification du véhicule (N.I.V.) est enlevé ou altéré de quelque façon que ce soit. On recommande fortement de noter les numéros de série de la motoneige et de les transmettre à sa compagnie d'assurance.

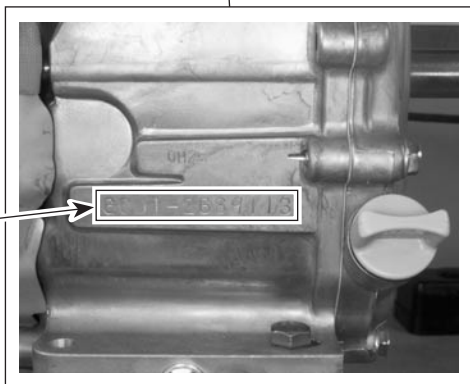
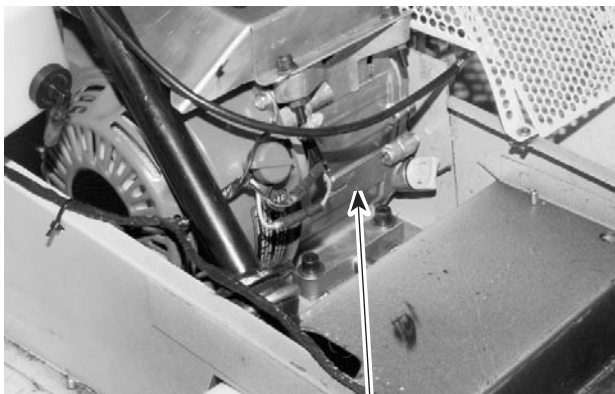
Emplacement du numéro d'identification du véhicule



TYPIQUE

1. Numéro d'identification du véhicule

Emplacement du numéro de série du moteur

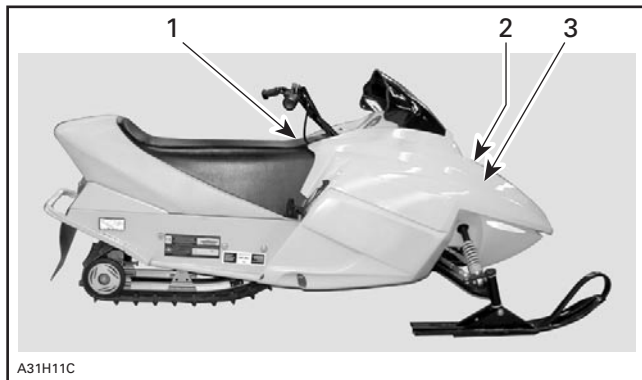


A31H0RA

1. Numéro de série du moteur

INSTRUCTIONS IMPORTANTES SUR LA MOTONEIGE

Prière de lire soigneusement les instructions suivantes avant de faire fonctionner la motoneige. Faire remplacer tous les autocollants endommagés par un concessionnaire autorisé de motoneiges SKI-DOO.



EMPLACEMENT DES INSTRUCTIONS IMPORTANTES

AVERTISSEMENT

-Cette motoneige est classifiée comme une motoneige pour enfant, groupe 1. Elle n'est pas conçue pour excéder des vitesses de plus de 12.9 Km/h (8 mph), ni pour transporter des passager(s), des charges, tirer un traîneau, toboggan ou appareils de nature similaire.

-L'utilisation de la motoneige par un enfant ne peut se faire qu'en présence ou sous la supervision d'adultes. Il est recommandé qu'aucun enfant de moins de six (6) ans n'utilise cette motoneige.

-La motoneige devrait être utilisée seulement que le jour, dans des zones libres d'obstacles, sur une surface adéquatement enneigée, et non sur des surfaces d'eau gelées, pistes de motoneiges ou de VTT, ni près des routes ou chemins.

-Avant de démarrer le moteur, assurez-vous que la manette d'accélérateur fonctionne librement.

-Fixez adéquatement le cordon de sécurité à l'enfant avant de mettre en marche le moteur.

-L'enfant doit toujours porter les vêtements et accessoires de protection appropriés, incluant un casque de sécurité approuvé, avec lunettes.

-Conformez-vous toujours avec ces consignes sur l'utilisation appropriée, lisez attentivement les manuels du conducteur et de sécurité et conduisez prudemment.

516 001 666

Instruction 2

◆ **WARNING!**

Do not run engine without this guard in place.

◆ **AVERTISSEMENT!**

Ne pas mettre le moteur en marche sans ce protecteur.

A31A00A

Instruction 3

⚠ **WARNING**

Certain components in the engine compartment may be very hot. Direct contact may result in skin burn.

⚠ **AVERTISSEMENT**

Certaines composantes dans l'habitacle du moteur peuvent être très chaudes. Le contact direct sur la peau peut causer des brûlures.

516 001 297

A33A0HA

CARBURANT ET HUILE

Carburant recommandé

Utiliser de l'essence ordinaire sans plomb, offerte dans la plupart des stations-service, ou du carburant oxygéné contenant moins de 10% d'éthanol ou 5% de méthanol. L'essence doit avoir un indice d'octane égal ou supérieur aux données ci-dessous.

INDICE D'OCTANE	
En Amérique du Nord	87 (R+M)/2 ou plus
Autres pays	91 RON ou plus

Antigel dans le système d'alimentation

Lorsqu'on utilise du carburant oxygéné, il n'est pas nécessaire d'ajouter de l'antigel de conduit de carburant ou des agents absorbants d'eau et il ne faut pas en ajouter.

Lorsqu'on se sert de carburant non oxygéné, nous préconisons l'utilisation d'antigel de conduit de carburant à base d'alcool isopropylique, et ce, dans une proportion de 150 mL (5 oz É.-U.) d'antigel pour 40 litres (10-1/2 gal. É.-U.) de carburant.

On évitera ainsi que du givre ne se forme dans le carburateur, ce qui, dans certains cas, pourrait faire en sorte que la consommation de carburant soit élevée ou que le moteur soit fortement endommagé.

REMARQUE: Utiliser seulement de l'antigel de conduit de carburant ne contenant aucun alcool méthylique.

ATTENTION: Ne jamais mélanger le carburant et l'huile. Cette motoneige est munie d'un moteur à 4 temps. L'huile ne doit être ajoutée qu'à la base du moteur seulement.

ATTENTION: Ne jamais employer d'autres carburants. L'utilisation de carburant non recommandé peut occasionner une réduction de la performance de la motoneige et endommager des pièces importantes du système d'alimentation et du moteur.

AVERTISSEMENT

Toujours arrêter le moteur avant de faire le plein. Retirer le bouchon avec précaution. Si on est en présence de pression différentielle (sifflement audible lorsqu'on desserre le bouchon du réservoir de carburant), faire vérifier et/ou réparer la motoneige avant de l'utiliser. Le carburant est inflammable et explosif dans certaines conditions. Ne jamais vérifier le niveau de carburant à la lueur d'une flamme. Ne pas fumer. Tenir loin des flammes et des étincelles. Toujours le manipuler dans un endroit bien aéré. Ne jamais remplir le réservoir de carburant pour ensuite laisser le véhicule exposé à la chaleur. Lorsque la température augmente, le carburant se dilate et risque de déborder. Toujours essuyer le carburant répandu sur le véhicule.

AVERTISSEMENT

Ne pas laisser les enfants faire le plein.



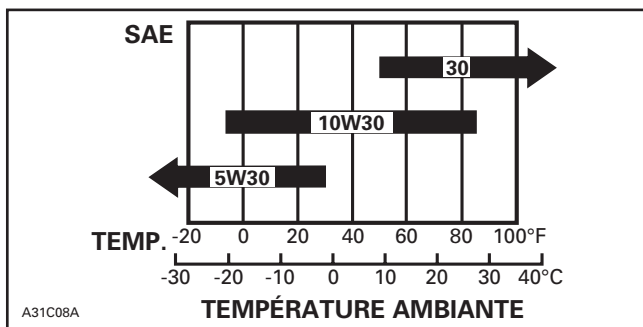
À NE PAS FAIRE

Huile recommandée

S'assurer que l'huile atteint toujours le haut du goulot. Utiliser de l'huile pour moteurs à 4 temps conforme ou supérieure à la classification SF ou SG de l'API. Toujours vérifier l'étiquette de l'API sur le récipient d'huile pour s'assurer qu'on y trouve l'inscription SF ou SG.

On recommande d'utiliser l'huile SAE 5W30 pour un usage général, peu importe la température.

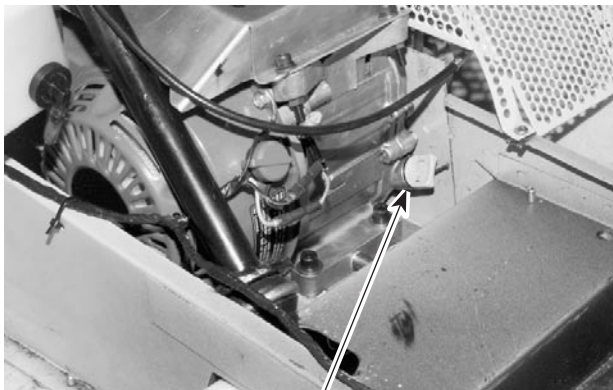
On peut utiliser les autres viscosités présentées dans le tableau lorsque la température moyenne dans sa région est conforme à la plage prescrite.



Niveau d'huile à moteur

REMARQUE: Seul un adulte doit faire cette opération.

Alors que la motoneige est de niveau, vérifier le niveau d'huile en retirant la jauge à la base du moteur. Le niveau d'huile doit rejoindre le haut du goulot de remplissage. Si ce n'est pas le cas, ajouter de l'huile SAE 5W30 recommandée pour un usage général.



A31C2ZA

VÉRIFICATION DU NIVEAU D'HUILE
1. Haut du goulot de remplissage



A31C0CA 1

1. Niveau d'huile adéquat

AVERTISSEMENT

Chaque fois qu'on vérifie le niveau d'huile ou qu'on ajoute de l'huile, faire attention de ne pas trop remplir. Essuyer l'huile répandue.

PÉRIODE DE RODAGE

Moteur

Il faut assurer une période de rodage de 10 heures avant d'utiliser la motoneige à plein régime.

ATTENTION: Ne jamais mélanger le carburant et l'huile. Cette motoneige est munie d'un moteur à 4 temps.

L'accélérateur ne devrait pas être actionné à plus du 3/4 de sa course. De brèves accélérations vigoureuses et de fréquentes variations de régime contribuent à un bon rodage.

ATTENTION: Éviter les surchauffes du moteur, les accélérations maximales soutenues et les vitesses de croisière prolongées sans variations de régime pendant la période de rodage, car le moteur pourrait être endommagé.

Toujours enlever et nettoyer les bougies après le rodage du moteur.

Révision – 10 heures

Dans un mécanisme, toute pièce de précision doit faire l'objet d'une vérification périodique. Il en va de même pour une motoneige. C'est pourquoi nous recommandons de faire réviser la motoneige par un concessionnaire autorisé de motoneiges SKI-DOO, soit après les 10 premières heures d'utilisation, soit 30 jours après l'achat, selon la première éventualité. Par la même occasion, il sera possible de discuter de toutes les questions auxquelles on ne trouve pas de réponse.

Cette vérification est laissée aux frais du client.

VÉRIFICATION DE PRÉUTILISATION

AVERTISSEMENT

La vérification de préutilisation est primordiale avant qu'on utilise le véhicule. Ne pas démarrer avant de s'être assuré du bon fonctionnement de tous les mécanismes et de toutes les fonctions du véhicule. Des blessures graves et même la mort pourraient se produire si on ne procède pas de la façon prescrite.

- Enlever la neige et la glace de la carrosserie sans oublier le siège, les repose-pieds, le phare, les feux, les commandes et les instruments.
- S'assurer que les skis, la chenille et les roues de support ne sont pas gelées et qu'elles tournent sans problème.

AVERTISSEMENT

Ne jamais soulever la motoneige si le moteur tourne.

- Actionner la manette du frein et s'assurer que le freinage est complet avant que la manette ne touche le guidon. La manette doit revenir complètement à sa position originale dès qu'on la relâche. Voir la section RÉGLAGE DU FREIN.
- Actionner la manette d'accélérateur à quelques reprises pour voir si elle fonctionne bien.

AVERTISSEMENT

Vérifier le fonctionnement de la manette avant chaque démarrage. La manette doit retourner à sa position initiale lorsqu'on la relâche. Si ce n'est pas le cas, ne pas démarrer le moteur.

- Nettoyer le phare, le feu arrière et les interrupteurs d'arrêt du moteur et du capuchon cordon coupe-circuit, puis vérifier s'ils fonctionnent.
- S'assurer que les skis et la direction fonctionnent bien. Vérifier si le mouvement des skis correspond au mouvement du guidon. Il ne doit y avoir aucun jeu excessif au niveau de la timonerie de direction ou de la fixation des skis. Enlever la neige et la glace accumulées sous le capot.

- Vérifier le niveau de carburant et d'huile et s'assurer qu'il n'y a pas de fuites. Faire le plein au besoin (**seul un adulte doit effectuer cette opération**) et consulter un concessionnaire autorisé de motoneiges SKI-DOO en cas de fuite.
- Vérifier si la chaîne d'entraînement est très usée. Faire réparer la motoneige si nécessaire.
- S'assurer que le capot est retenu par ses attaches, puis déneiger ou déglacer les feux, le pare-brise et les marchepieds.
- Vérifier les prévisions météorologiques et s'habiller en conséquence!
- S'assurer que rien ni personne ne se trouve devant la motoneige avant de la mettre en marche. Noter que personne ne doit se trouver devant ou derrière la motoneige.
- S'assurer que la soupape de coupure de carburant est en position d'ouverture totale. Cette soupape est située sur le carburateur, dans le compartiment moteur.

LISTE DE VÉRIFICATION DE PRÉUTILISATION

ÉLÉMENT	VÉRIFICATION	√
Carrosserie y compris le siège, les repose-pieds, le phare et les feux, les commandes et les instruments	Aucune accumulation de neige ni de glace.	
Chenille et roues de support	Liberté de mouvement.	
Manette de frein	Fonctionnement adéquat.	
Manette d'accélérateur	Fonctionnement adéquat.	
Interrupteurs et feux	Fonctionnement adéquat. Le cordon coupe-circuit doit être fixé à l'oeillet des vêtements du conducteur.	
Skis et direction	Liberté de mouvement et fonctionnement adéquat.	
Carburant et huile	Niveaux adéquats et absence de fuites.	
Soupape de coupure de carburant	Ouverture maximale.	
Chaîne d'entraînement	Bon état.	
Proximité de la motoneige	Rien ni personne ne se trouve devant la motoneige avant qu'on la mette en marche. Personne ne doit se trouver devant ou derrière la motoneige.	
Attaches de capot	Bien fixées.	
Vêtements	Se vêtir chaudement selon les prévisions météorologiques.	

DÉMARRAGE

Avant de démarrer

- Vérifier le fonctionnement de la manette d'accélérateur.
- S'assurer que l'interrupteur d'arrêt du moteur est à «ON».
- S'assurer que le capuchon du cordon coupe-circuit est bien fixé à la borne et que le cordon est attaché aux vêtements de l'enfant.
- S'assurer que le disque du cordon coupe-circuit est en place et en bon état. Ce disque débranchera le capuchon du cordon coupe-circuit et arrêtera le moteur si des enfants tentent d'ouvrir le capot alors que le moteur tourne. Voir la section INTERRUPTEUR DU CORDON COUPE-CIRCUIT.
- Placer le bouton d'étrangleur à «ON» ou «OFF» selon la température. Voir la section BOUTON D'ÉTRANGLEUR.

Démarrage manuel

Introduire la clé dans l'interrupteur et la tourner à «ON».

Agripper la poignée du démarreur à rappel, tirer lentement jusqu'à ce que l'on ressente de la résistance et tirer fermement sur la poignée pour lancer le moteur.



AVERTISSEMENT

Ne pas actionner l'accélérateur lors du démarrage.



AVERTISSEMENT

Ne pas laisser les enfants faire le plein.

TABLEAU D'ENTRETIEN

Pour plus de détails, consulter la section ENTRETIEN du Manuel de réparation.

- (1) INSPECTION APRÈS 10 HEURES D'UTILISATION (doit être faite par un concessionnaire autorisé de motoneiges SKI-DOO)
- (2) TOUTES LES SEMAINES
- (3) TOUS LES MOIS
- (4) UNE FOIS PAR ANNÉE
- (5) REMISAGE (doit être fait par un concessionnaire autorisé de motoneiges SKI-DOO)
- (6) PRÉPARATION PRÉSAISONNIÈRE (doit être faite par un concessionnaire autorisé de motoneiges SKI-DOO).

TABLEAU D'ENTRETIEN	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)
MOTEUR						
Niveau d'huile à moteur	À chaque utilisation					
Vidange d'huile à moteur	R	Tous les 6 mois/100 h				
Démarrreur à rappel et corde						I, L
Écrous de culasse	I			I		
Écrous du support de moteur	I			I		
Système d'échappement	I		I			I
Lubrification du moteur					L	
État des anneaux d'étanchéité						I
Jeu de soupape				I		
SYSTÈME D'ALIMENTATION						
Filtre à carburant						R
Conduits de carburant et branchements	I					I
Carburateur	A			A		A,N
Câble d'accélérateur	I			I		I
ENTRAÎNEMENT						
Pignon d'entraînement et pignon entraîné	I		I		I	I
Embrayage et chaîne	L		L		L	L
Resserrage de la vis de retenue d'embrayage	I		I		I	I
FREIN						
Frein	I	I	A			I, A

TABLEAU D'ENTRETIEN	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)
TRANSMISSION						
Tension de la chaîne d'entraînement	I		I			
DIRECTION/SUSPENSION						
Direction et mécanisme de la suspension avant	I		I		I	I
Usure et état des skis et des lisses	I	I				
Lubrification de la suspension	I		L	I	L	I
Courroie d'arrêt de la suspension				I		I
Chenille	I		I			I
Tension et alignement de la chenille	I	AU BESOIN				
SYSTÈME ÉLECTRIQUE						
Bougies*	I		I			R
Calage du moteur	I					I
Visée du faisceau du phare				I		
Faisceaux de fils, câbles et conduits	I		I			
Fonctionnement du système d'éclairage (phare, feu arrière, etc.), de l'interrupteur d'arrêt du moteur et de l'interrupteur du cordon coupe-circuit	I	I			I	
CARROSSERIE/CHÂSSIS						
Chiffons dans l'admission d'air et l'échappement					R	R
Compartiment moteur	N		N			N
Nettoyage et protection du véhicule	N		N		N	

A = AJUSTER

I = INSPECTER (NETTOYER, INSPECTER, RÉPARER, AJUSTER ET LUBRIFIER)

L = LUBRIFIER

R = REMPLACER

N = NETTOYER

* Avant d'installer les nouvelles bougies lors de la préparation pré-saisonnière, on suggère de brûler le surplus d'huile de remisage en démarrant le moteur avec les anciennes bougies. Travailler dans un endroit bien aéré.

RÉPARATIONS ET ENTRETIEN

REMARQUE: L'entretien doit être effectué par un adulte ou un concessionnaire autorisé de motoneiges SKI-DOO et doit se faire conformément à ces directives et aux indications du TABLEAU D'ENTRETIEN.

Ne pas laisser les enfants soulever le capot pour tenter d'effectuer une réparation ou l'entretien.



À NE PAS FAIRE



AVERTISSEMENT

Le moteur et ses composants peuvent être chauds.



AVERTISSEMENT

Il est recommandé de faire appel à un concessionnaire autorisé de motoneiges SKI-DOO pour l'entretien périodique des composants ou systèmes non traités dans le présent guide. À moins d'indications contraires, le moteur doit être froid et arrêté. Le capuchon du cordon coupe-circuit doit être retiré lors de toute opération d'entretien.

Nettoyage et protection du véhicule

Enlever la saleté et la rouille.

Pour nettoyer tout le véhicule, n'utiliser que des tissus de flanelle ou l'équivalent.

ATTENTION: Il faut utiliser des tissus de flanelle ou l'équivalent pour nettoyer le pare-brise et le capot afin d'éviter d'endommager davantage les surfaces à nettoyer.

Pour nettoyer tout le véhicule, y compris la coque et les pièces métalliques, utiliser le Nettoyeur ultra-puissant (N/P 293 110 001) (bombe aérosol de 400 g) ou (N/P 293 110 002) (4 L) ou un équivalent.

ATTENTION: Ne pas utiliser de Nettoyeur ultra-puissant sur les autocollants ni sur le vinyle.

Pour les pièces en vinyle ou en plastique, utiliser le Nettoyeur de vinyle et de plastique (N/P 413 711 200) (6 x 1 L) ou un équivalent.

Pour éliminer les égratignures sur le pare-brise ou sur le capot, utiliser l'ensemble de produits éliminateurs d'égratignures Bombardier (N/P 861 774 800) ou un équivalent.

ATTENTION: Ne jamais nettoyer les pièces de plastique ou le capot avec un détergent concentré, un produit de dégraissage, un diluant à peinture, de l'acétone, un produit à base de chlore, etc.

Examiner le capot et effectuer les réparations nécessaires.

Si la peinture d'une pièce métallique est éraflée, faire les retouches nécessaires. Vaporiser du BOMBARDIER LUBE (N/P 293 600 016) ou un équivalent sur toutes les pièces métalliques.

Cirer le capot et la partie peinte du châssis pour obtenir une meilleure protection.

REMARQUE: Ne cirer que les parties lustrées. Toujours recouvrir le véhicule d'une bâche pour la durée du remisage de façon à le protéger de la poussière.

ATTENTION: Remiser le véhicule dans un endroit frais et sec et le recouvrir d'une bâche opaque, sinon les finis tels que le plastique, la peinture, etc., seront avariés par les rayons du soleil ou la saleté.

Soulever l'arrière du véhicule afin que la chenille ne touche pas le sol. Installer un support mécanique à socle large pour motoneige.

REMARQUE: Ne pas relâcher la tension de la chenille.

Dépose et installation du garde-chaîne

Retirer le capuchon du cordon coupe-circuit.

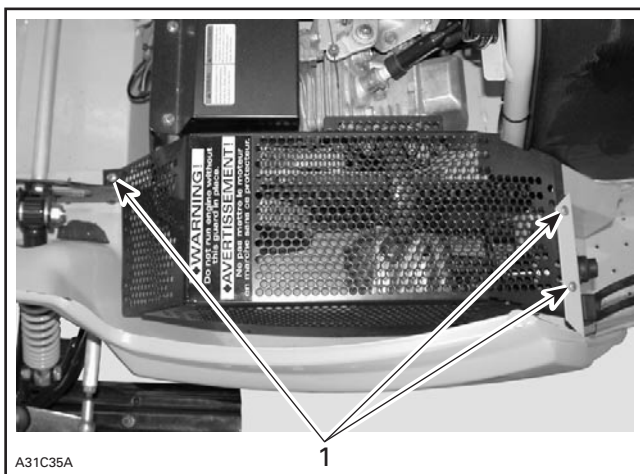
Basculer le capot. Enlever les vis de fixation du garde-chaîne pour ensuite soulever le garde-chaîne.

AVERTISSEMENT

Ne faire fonctionner le moteur que lorsque le garde-chaîne est solidement fixé en place.

AVERTISSEMENT

Avant d'enlever le garde-chaîne, s'assurer que le moteur n'est pas en marche.



GARDE-CHAÎNE

1. Vis de fixation

Lubrification de l'axe d'embrayage et de la chaîne d'entraînement

Lubrification de l'axe d'embrayage

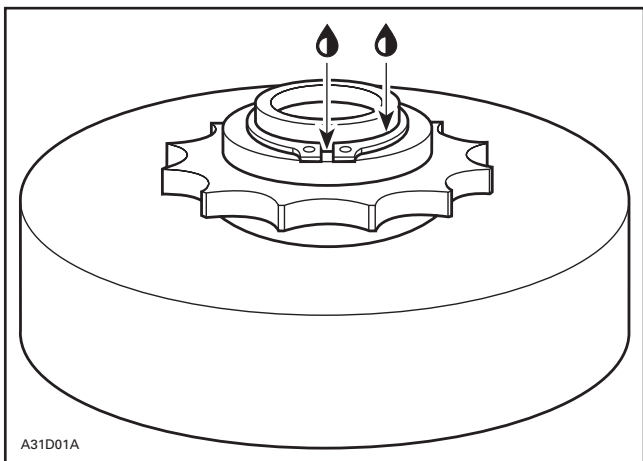
Enlever le garde-chaîne.

Trouver le maillon de raccord (face interne de la chaîne) et séparer la chaîne. Enlever la chaîne du pignon d'embrayage.

REMARQUE: Ne pas enlever la chaîne du pignon mené, puisqu'il pourrait être difficile de la remettre en place.

Enlever la vis de fixation d'embrayage et retirer l'embrayage.

Placer l'embrayage sur un établi et verser quelques gouttes d'huile dans le manchon d'embrayage, tel qu'illustré ci-dessous.



LUBRIFICATION DE L'EMBRAYAGE

Remettre l'embrayage en place. Serrer la vis de fixation à 23 N•m (17 lbf•pi).

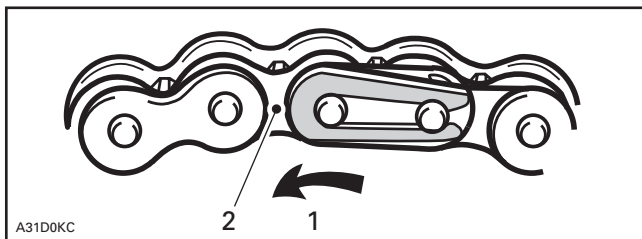
Joindre les extrémités de la chaîne à l'aide du maillon de raccord.

Fixer solidement le maillon de raccord au moyen du maillon extérieur et du circlip se trouvant sur la face interne de la chaîne.

Installer le circlip de façon que l'extrémité ouverte soit située du côté opposé au sens de rotation de la chaîne d'entraînement. Voir l'illustration ci-dessous.

AVERTISSEMENT

Toujours s'assurer que le maillon de raccords, le maillon extérieur et le circlip sont en bon état. Vérifier que le circlip est solidement fixé.



A31D0KC

TYPIQUE

1. Sens de rotation
2. Face interne de la chaîne

Lubrification de la chaîne d'entraînement

La chaîne étant bien installée sur les deux pignons, vaporiser sur celle-ci de l'huile à chaîne en aérosol.

ATTENTION: Toujours lubrifier la chaîne d'entraînement légèrement en évitant que l'huile ne vienne en contact avec les plaquettes de frein.

Tension de la chaîne d'entraînement

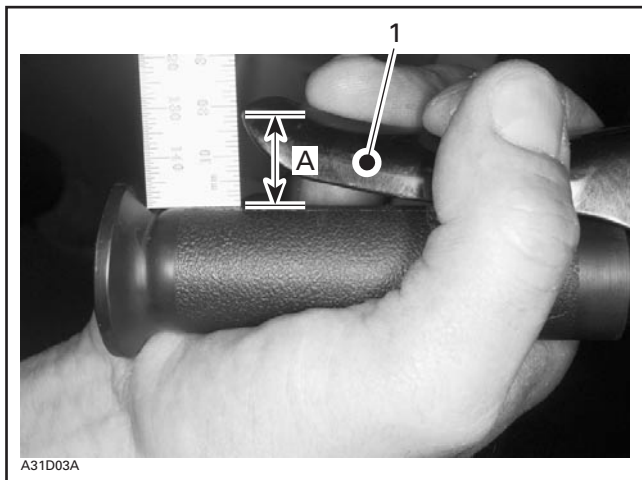
La motoneige est munie d'un tendeur automatique. S'assurer que le ressort du tendeur est en bon état.

État du frein

L'efficacité du freinage de la motoneige est un facteur essentiel de sécurité. Garder ce mécanisme en bon état de fonctionnement. Ne jamais circuler sans s'être assuré du bon fonctionnement du mécanisme. Vérifier régulièrement l'état/l'usure des plaquettes de frein.

Réglage du frein

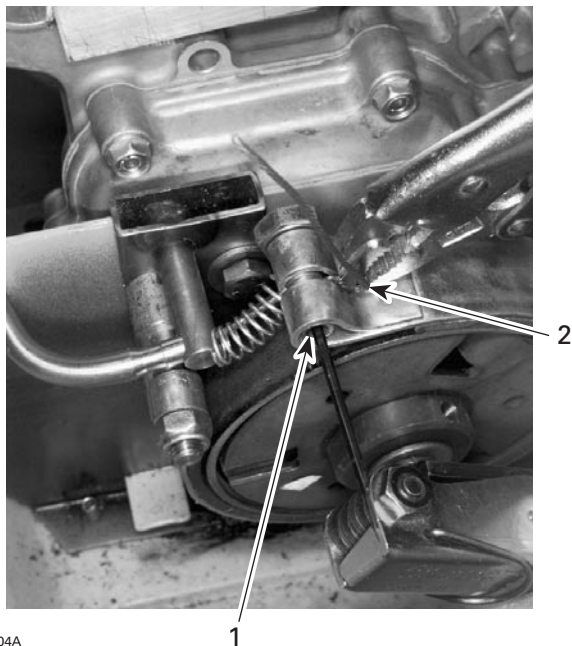
Serrer le frein au maximum au moyen de la manette de frein. Ajuster le frein si la manette de frein ne se situe pas entre 15 et 20 mm (19/32 et 25/32 po) du guidon.



1. Manette de frein

A. 15 à 20 mm (19/32 à 25/32 po)

Pour ajuster le frein, desserrer la vis Allen et tirer ensuite sur le câble de frein.



A31D04A

1. Desserrer la vis Allen
2. Tirer sur le câble de frein avec des pinces

Resserrer la vis Allen.

AVERTISSEMENT

Toujours réinstaller le garde-chaîne. Ne jamais faire tourner le moteur lorsque le capot est ouvert ou que le garde-chaîne est enlevé. Si les pignons ne sont pas entretenus, modifiés ou réglés comme il se doit, il se pourrait que le rendement ou la durée de vie soit diminué. Toujours obtenir l'avis d'un concessionnaire autorisé de motoneiges SKI-DOO avant de faire faire l'entretien ou de faire modifier le pignon menant ou le pignon mené. Toujours respecter les fréquences d'entretien.

État de la suspension arrière

Vérifier l'état de toutes les pièces de la suspension, y compris les glissières, les ressorts, les roues, etc.

REMARQUE: En conduite normale, la neige lubrifie et refroidit les glissières. La circulation prolongée sur neige glacée ou sablonneuse provoquera leur échauffement et leur usure prématurée.

État des courroies d'arrêt de la suspension

Vérifier si les courroies d'arrêt sont usées ou fendillées et s'assurer que les boulons et les écrous sont bien serrés. S'ils sont desserrés, vérifier si les trous des courroies sont déformés; remplacer ces derniers au besoin. Serrer l'écrou à 9 N•m (80 lbf•po).

État de la chenille

Soulever l'arrière de la motoneige et l'installer sur un support. Alors que le moteur est **arrêté**, tourner la chenille à la main. S'assurer qu'elle n'est pas usée ni fendillée, que ses fibres ne sont pas à découvert, qu'il n'y manque aucun segment protecteur ou guide et qu'ils ne sont pas endommagés. Dans le cas contraire, voir un concessionnaire autorisé de motoneiges SKI-DOO.



AVERTISSEMENT

Ne pas modifier la chenille, ni y installer des produits visant à améliorer la traction. À haute vitesse, elle pourrait se déchirer et se détacher de la motoneige, ce qui comporte un risque considérable de blessures ou de décès. Ne pas utiliser la motoneige ou faire tourner sa chenille si celle-ci est tordue, endommagée ou très usée (fibres perceptibles).

Tension et alignement de la chenille

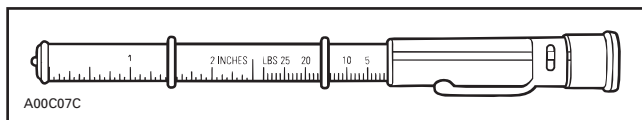
Tension

REMARQUE: Il est préférable de conduire la motoneige dans la neige environ 15 à 20 minutes avant de régler la tension de la chenille.

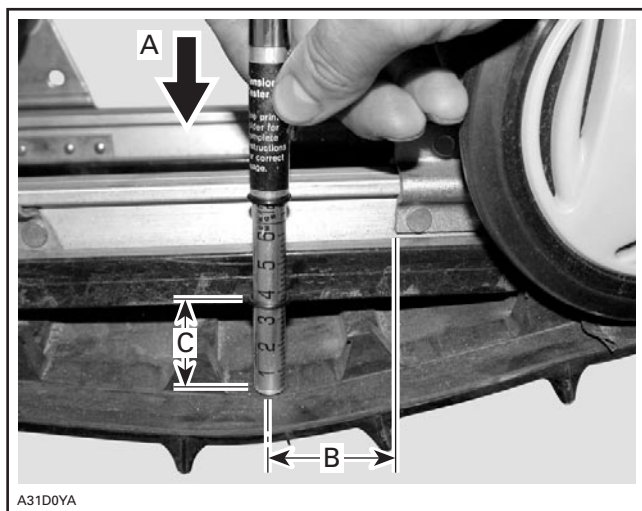
Soulever l'arrière de la motoneige et l'installer sur un support mécanique à socle large pour motoneige.

Laisser la suspension se détendre normalement et mesurer le jeu à 60 mm (2-3/8 po) du soutien des roues de support arrière. Le jeu devrait être conforme aux indications de la Fiche technique. Si le jeu est trop grand, la chenille frottera contre le châssis.

REMARQUE: On peut utiliser un vérificateur de tension pour courroies (N/P 414 348 200) afin de mesurer la flèche et la force appliquée.



VÉRIFICATEUR DE TENSION POUR COURROIES



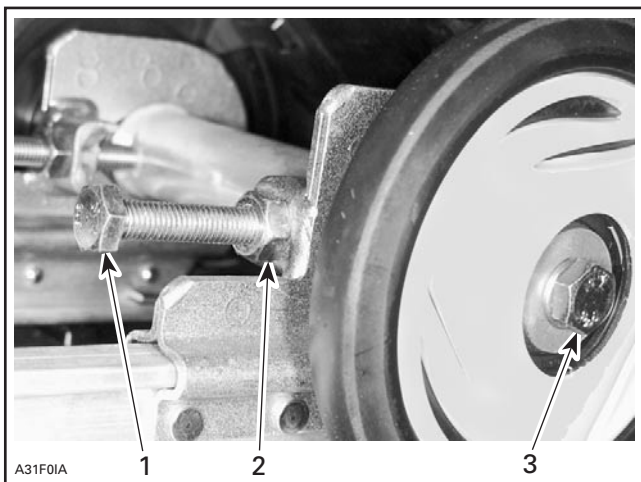
- A. 7.3 kg (16 lb)
B. 60 mm (2-3/8 po)
C. 35 mm (1-3/8 po)

ATTENTION: Une tension excessive occasionnera une perte de puissance et une contrainte exagérée sur les pièces de la suspension.

Pour régler la tension:

- Desserrer les vis de fixation des roues de support arrière.
- Desserrer les écrous autobloquants et tourner les vis de réglage pour effectuer le réglage.

S'il est impossible d'obtenir la tension adéquate, consulter un concessionnaire autorisé de motoneiges SKI-DOO.



1. Vis de réglage
2. Desserrer l'écrou autobloquant
3. Desserrer la vis

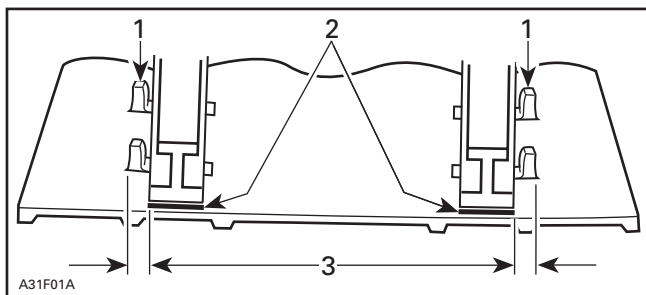
Alignement

REMARQUE: Le réglage de la tension et de l'alignement sont étroitement liés. Ne pas effectuer l'un sans l'autre.

AVERTISSEMENT

Avant de vérifier l'alignement, s'assurer que la chenille est libre de tout élément pouvant être projeté hors de son champ de rotation. Tenir mains, pieds, outils et vêtements éloignés de la chenille. S'assurer que personne ne se trouve à proximité de la motoneige. Ne jamais faire tourner la chenille à haute vitesse.

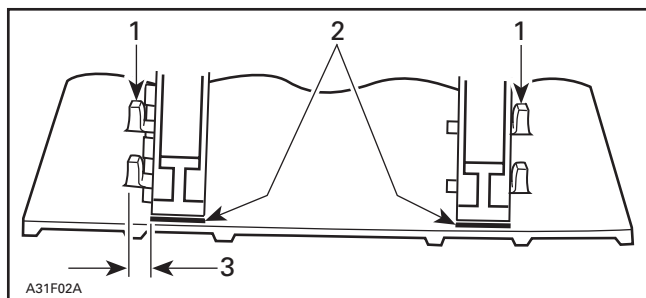
Démarrer le moteur et accélérer graduellement de façon à faire tourner lentement la chenille. La chenille ne doit pas tourner plus de 20 secondes, sinon la chaleur la fera rétrécir. Vérifier si la chenille est bien centrée (distance égale de chaque côté entre le rebord des guides de chenille et les glissières).



TYPIQUE

1. Guides
2. Glissières
3. Distance égale

Pour aligner la chenille, **arrêter le moteur**, desserrer les écrous autobloquants et serrer la vis de réglage du côté où la glissière est plus éloignée des guides de chenille.



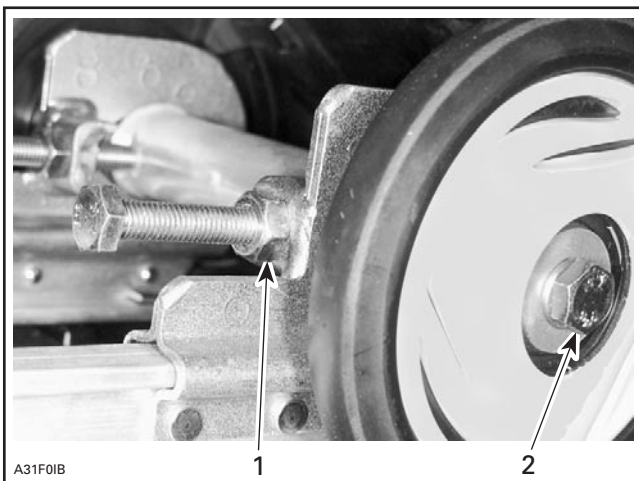
TYPIQUE

1. Guides
2. Glissières
3. Serrer de ce côté

Resserrer les écrous autobloquants et les vis de fixation des roues de support.

AVERTISSEMENT

Si les écrous autobloquants ou les vis de fixation ne sont pas bien serrés, les vis de réglage pourraient se desserrer, ce qui provoquerait un jeu extrême au niveau de la chenille et, dans certaines conditions, les roues de support pourraient monter sur les ergots de traction de la chenille, ce qui entraînerait la chenille contre le tunnel et provoquerait un blocage de la chenille.



1. Resserer les écrous autobloquants
2. Resserer les vis de fixation

Redémarrer le moteur et faire tourner lentement la chenille afin de revérifier l'alignement.

Remettre la motoneige au sol.

Direction et mécanisme de suspension avant

Vérifier visuellement si les pièces du mécanisme de direction et de la suspension avant sont bien serrées (bras de direction, bras de suspension et articulations, barres d'accouplement, joints à rotule, boulons de coupleurs de skis, etc.). Communiquer avec un concessionnaire autorisé de motoneiges SKI-DOO au besoin.

Usure et état des skis et des lisses

Vérifier l'état des skis et des lisses. S'ils sont usés, contacter un concessionnaire autorisé de motoneiges SKI-DOO.



AVERTISSEMENT

Des skis et/ou des lisses trop usés nuiront à la conduite de la motoneige.

Système d'échappement

Le tuyau d'échappement arrière du silencieux doit être centré par rapport à l'orifice de sortie de la coque. Il ne doit y avoir ni rouille ni fuite au niveau du système d'échappement.

Le système d'échappement est conçu de façon à réduire le bruit et à améliorer la performance maximale du moteur. Si on enlève un composant du système d'échappement du moteur, ce dernier subira de graves dommages.

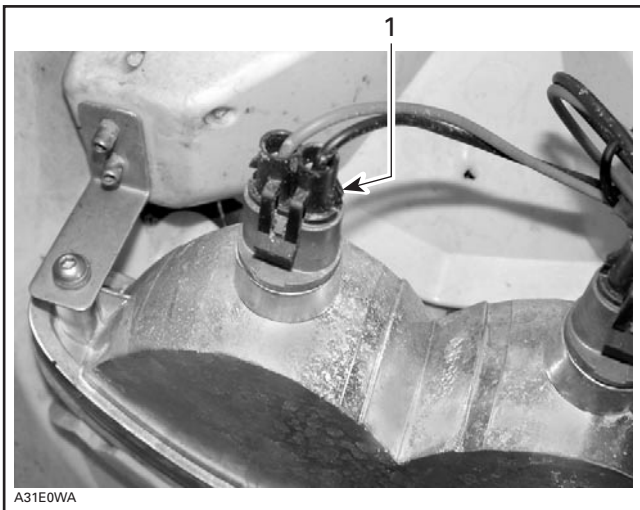
Remplacement des ampoules

Toujours vérifier le fonctionnement du feu après avoir remplacé l'ampoule.

Phare

Repérer l'ampoule grillée, puis la remplacer par une neuve (N/P 415 128 619).

Débrancher le connecteur, puis tourner l'ampoule dans le sens anti-horaire pour l'enlever.



1. Connecteur

Si le faisceau de fils du phare est endommagé, on peut le remplacer par un neuf (N/P 415 128 618).

Feu arrière

Le feu arrière est scellé. S'il est grillé, remplacer le feu arrière (complet) par un neuf.

Pour l'enlever, dévisser ses deux vis de retenue.

Retirer le feu arrière.

Débrancher le connecteur.

Installer un nouveau feu arrière.

REMISAGE ET PRÉPARATION PRÉSAISONNIÈRE

Remisage

C'est en été ou lorsque la motoneige demeure inutilisée pendant plus d'un mois qu'il devient important de bien la remisage.

Pour préparer la motoneige, consulter un concessionnaire autorisé de motoneiges SKI-DOO.

ATTENTION: Ne pas faire tourner le moteur pendant la période de remisage.

Préparation pré-saisonnière

Consulter un concessionnaire autorisé de motoneiges SKI-DOO.

ATTENTION: Faire nettoyer le carburateur avant de redémarrer le moteur.

DIAGNOSTIC DES PANNES

REMARQUE: Toute opération de diagnostic doit être effectuée par un adulte ou un concessionnaire autorisé de motoneiges SKI-DOO.

Le moteur tourne mais ne démarre pas.

1. L'interrupteur d'allumage, l'interrupteur d'arrêt du moteur ou l'interrupteur du cordon coupe-circuit est à «OFF».
 - *Placer tous les interrupteurs à «ON».*
2. Le mélange n'est pas assez riche pour faire démarrer le moteur lorsqu'il est froid.
 - *Vérifier le niveau du réservoir de carburant et lire la section concernant le démarrage afin de comprendre en quoi consiste l'étrangleur.*
3. Moteur noyé (lorsqu'on enlève la bougie, elle est humide).
 - *Ne pas utiliser l'étrangleur.*
 - *Enlever la bougie humide et mettre l'interrupteur d'allumage à «OFF». Tirer sur le démarreur à rappel à quelques reprises.*
 - *Installer une bougie propre et sèche dont les électrodes présentent un écartement approprié.*
 - *Démarrer le moteur de la façon habituelle.*
 - *Si l'ennui persiste, consulter un concessionnaire autorisé de motoneiges SKI-DOO.*
4. Le carburant ne parvient pas au moteur (lorsqu'on enlève la bougie, elle est sèche).
 - *Vérifier le niveau du réservoir de carburant, ouvrir la soupape de carburant et vérifier si les conduits de carburant, les conduits à impulsions et leurs raccords sont endommagés.*
 - *Vérifier la propreté et les réglages du carburateur.*
 - *Consulter un concessionnaire autorisé de motoneiges SKI-DOO.*
5. Bougie/allumage défectueux (aucune étincelle).
 - *Enlever la bougie puis la rebrancher au capuchon de bougie. Vérifier si l'interrupteur d'arrêt du moteur est à «ON» et si le capuchon du cordon coupe-circuit est placé sur sa borne. Mettre la bougie à la masse au niveau du moteur, et ce, loin de l'orifice de bougie, puis démarrer le moteur.*
 - *S'il n'y a pas d'étincelles, remplacer la bougie par une neuve dont les électrodes présentent un écartement approprié.*
 - *Si l'ennui persiste, consulter un concessionnaire autorisé de motoneiges SKI-DOO.*

Le moteur manque d'accélération ou de puissance.

1. Bougie encrassée ou défectueuse.
 - *Voir la cause n° 5 de la section LE MOTEUR TOURNE MAIS NE DÉMARRE PAS.*
2. Le moteur manque de carburant.
 - *Voir la cause n° 4 de la section LE MOTEUR TOURNE MAIS NE DÉMARRE PAS.*
3. Réglages du carburateur.
 - *Consulter un concessionnaire autorisé de motoneiges SKI-DOO.*
4. L'embrayage doit être révisé.
 - *Consulter un concessionnaire autorisé de motoneiges SKI-DOO.*
5. Le moteur surchauffe.
 - *Nettoyer les ailettes de refroidissement du moteur; si la surchauffe persiste, consulter un concessionnaire autorisé de motoneiges SKI-DOO.*

Retour de flamme.

1. Bougie défectueuse (accumulation de calamine) ou écartement inapproprié des électrodes.
 - *Voir la cause n° 5 de la section LE MOTEUR TOURNE MAIS NE DÉMARRE PAS.*
2. Le moteur surchauffe.
 - *Voir la cause n° 5 de la section LE MOTEUR MANQUE D'ACCÉLÉRATION OU DE PUISSANCE.*
3. Mauvais réglage de l'allumage ou bris du système d'allumage.
 - *Consulter un concessionnaire autorisé de motoneiges SKI-DOO.*

Ratés d'allumage au niveau du moteur.

1. Bougie usée, défectueuse, encrassée ou écartement inapproprié des électrodes.
 - *Nettoyer la bougie, vérifier l'écartement des électrodes et le degré thermique. Remplacer si nécessaire.*
2. Présence d'eau dans le carburant.
 - *Vider le système de carburant et le remplir de nouveau carburant.*

La motoneige ne peut atteindre sa vitesse maximale.

1. Mauvais réglage de la chenille.

- *Consulter la section RÉPARATIONS ET ENTRETIEN ou un concessionnaire afin d'obtenir une tension et un alignement appropriés.*

2. Moteur

- *Voir les causes nos 1, 2 et 5 de la section LE MOTEUR MANQUE D'ACCÉLÉRATION OU DE PUISSANCE.*

FICHE TECHNIQUE

MODÈLE		MINI Z
Moteur		
Régime de puissance maximale	± 100 tr/mn	4000
Chaîne d'entraînement		
Nombre de maillons		78
Pas	mm (po)	12.7 (.500)
Bougie		
Type		NGK BPR 6 ES
Écartement	± 0.05 mm (± .002 po)	0.75 (.030)
Chenille		
Tension	mm (po)	35 (1-3/8) (1)
Alignement		(2)
Carburant		
Type		(3)
Contenance du réservoir	L (gal. É.-U.)	1.8 (0.5)
Huile à moteur		
Type		(4)
Contenance du réservoir	L (oz É.-U.)	0.6 (20.3)
(1) à (4): Dédiée à l'amélioration continue de la qualité et à l'innovation, BRP se réserve le droit de changer le design et les caractéristiques de ses produits, ou d'y faire des ajouts ou des améliorations, cela sans s'engager d'aucune façon à effectuer ces opérations sur les produits déjà fabriqués.		

- (1) Mesure de la distance entre la glissière et le rebord intérieur de la chenille alors qu'on exerce une traction vers le bas de 7.3 kg (16 lb) sur celle-ci.
- (2) Distance égale entre le rebord des guides de chenille et les glissières.
- (3) Essence ordinaire sans plomb dont l'indice d'octane est d'au moins 87 (R + M)/2 (en Amérique du Nord) ou 91 RON (autres pays).
- (4) Huile SAE 5W/30 pour moteurs à 4 temps.

GARANTIE

GARANTIE LIMITÉE BRP AMÉRIQUE DU NORD: MOTONEIGES SKI-DOO® 2005

1. PORTÉE DE LA GARANTIE LIMITÉE

Bombardier Produits Récréatifs inc. («BRP»)* garantit ses motoneiges Ski-Doo 2005 contre tout vice de conception ou de fabrication pour la période décrite ci-dessous.

Toutes les pièces et tous les accessoires d'origine Ski-Doo installés par un concessionnaire BRP autorisé (tel que défini ci-après) au moment de la livraison de la motoneige Ski-Doo 2005 bénéficient de la même garantie que la motoneige.

L'utilisation du produit à des fins de course ou autre compétition, à n'importe quel moment, même par un propriétaire antérieur, annulera la présente garantie.

2. DURÉE DE LA GARANTIE

La présente garantie entrera en vigueur à compter de la première des deux dates suivantes : (i) la date de livraison au premier acheteur au détail ou ; (ii) la date à laquelle le produit est mis en service pour la première fois, et ce pour une période de:

DOUZE (12) MOIS CONSÉCUTIFS, pour utilisation privée ou commerciale. Toutefois, la durée de la garantie d'une motoneige livrée entre le 1^{er} juin et le 1^{er} décembre de l'année en cours se terminera le 1^{er} décembre de l'année suivante.

La réparation ou le remplacement de pièces ou encore la prestation de services en vertu de la présente garantie ne prolonge pas sa durée au-delà de sa date d'échéance originale.

3. CONDITIONS D'EXÉCUTION DE GARANTIE

La présente garantie ne s'applique qu'aux motoneiges Ski-Doo 2005 achetées en tant que véhicules neufs et non utilisés par leur premier propriétaire auprès d'un concessionnaire BRP autorisé à distribuer des produits Ski-Doo dans le pays où la vente a été conclue («le concessionnaire BRP»), et seulement après que le processus d'inspection de prélivraison prescrit par BRP a été effectué et documenté. La garantie n'entre en vigueur qu'après l'enregistrement de la motoneige Ski-Doo en bonne et due forme auprès d'un concessionnaire BRP. De plus, la garantie ne s'applique que si la motoneige Ski-Doo est achetée dans le pays où le propriétaire réside. Si les conditions précédentes ne sont pas rencontrées, BRP n'a pas l'obligation d'honorer la garantie limitée reliée aux véhicules en question et ce, tant pour une utilisation privée que commerciale. De telles restrictions sont nécessaires afin que BRP puisse préserver le caractère sécuritaire de ses produits ainsi que la sécurité de ses clients et du public.

Pour que la garantie soit maintenue, l'entretien de routine décrit dans le Guide du conducteur doit être effectué dans les délais prescrits. BRP se réserve le droit de rendre la couverture de garantie conditionnelle à la preuve que l'entretien a été effectué adéquatement.

4. CONDITIONS D'OBTENTION DE LA COUVERTURE DE GARANTIE

Le consommateur doit aviser un concessionnaire BRP dans les deux (2) jours suivant la découverte d'un vice; il doit également lui donner un accès raisonnable au produit ainsi qu'un délai raisonnable pour le réparer. Le consommateur doit présenter au concessionnaire BRP une preuve d'achat du produit et doit signer le bon de réparation avant le début des réparations afin de valider une demande de travail sous garantie. Toute pièce remplacée en vertu de la présente garantie limitée devient la propriété de BRP.

5. CE QUE BRP FERA

Les obligations de BRP en vertu de la présente garantie se limitent, à son choix, soit à réparer les pièces qui, dans des conditions normales d'utilisation, d'entretien et de service, présentent un vice, ou soit à remplacer ces pièces par des pièces d'origine Ski-Doo neuves, sans frais pour le coût des pièces et/ou de la main-d'oeuvre encouru par un concessionnaire BRP et ce pour la durée de couverture de la présente garantie.

BRP se réserve le droit d'améliorer ou de modifier ses produits en tout temps sans encourir aucune obligation de modifier les produits fabriqués auparavant.

6. EXCLUSIONS

Les items suivants ne sont, en aucune circonstance, couverts par la garantie :

- L'usure normale;
- Les éléments d'entretien de routine, les mises au point et réglages (pièces et main-d'oeuvre);
- Les dommages causés par le défaut de se conformer aux normes d'entretien et/ou de remisage telles que stipulées dans le Guide du conducteur;
- Les dommages résultant de l'enlèvement de pièces, de réparations, entretien ou service incorrects, de la modification ou de l'utilisation de pièces n'ayant pas été fabriquées ou approuvées par BRP, ou encore les dommages résultant de réparations effectuées par une personne n'étant pas un concessionnaire BRP autorisé;
- Les dommages causés par un usage abusif, une utilisation anormale, la négligence, l'utilisation du produit sur une surface autre que la neige, ou encore une utilisation non conforme aux recommandations du Guide du conducteur;
- Les dommages résultant d'un accident, d'une submersion, d'un incendie, d'un vol, d'un acte de vandalisme ou de tout cas de force majeure;
- L'utilisation de carburants, d'huiles ou de lubrifiants ne convenant pas au produit (voir le Guide du conducteur);
- L'ingestion de neige ou d'eau;
- Le préjudice résultant de dommages imprévus, de dommages indirects ou de tout autre dommage, y compris entre autres le remorquage, le remisage, les appels téléphoniques, la location, le recours à un taxi, les inconvénients, les couvertures d'assurance, le remboursement de prêts, les pertes de temps et les pertes de revenus; et
- Dommage résultant de crampons installés sur la chenille si l'installation ne respecte pas les instructions de BRP.

7. LIMITATION DE RESPONSABILITÉ

LA PRÉSENTE GARANTIE EST CONVENUE ET REMPLACE TOUTE AUTRE GARANTIE EXPRESSE OU IMPLICITE, Y COMPRIS ET SANS RESTREINDRE TOUTE GARANTIE DE VALEUR MARCHANDE OU TOUTE GARANTIE DE CONVENANCE À DES FINS OU UN USAGE PARTICULIER. DANS LA MESURE OÙ ON NE PEUT Y RENONCER, LA DURÉE DES GARANTIES IMPLICITES SE LIMITE À CELLE DE LA GARANTIE EXPRESSE. LES DOMMAGES IMPRÉVUS ET INDIRECTS NE SONT PAS COUVERTS EN VERTU DE LA PRÉSENTE GARANTIE. CERTAINES PROVINCES NE PERMETTENT PAS LES RENONCIATIONS, RESTRICTIONS ET EXCLUSIONS SUSMENTIONNÉES; PAR CONSÉQUENT, CES DERNIÈRES PEUVENT NE PAS VOUS CONCERNER. LES DROITS SPÉCIFIQUES QUE CONFÈRE LA PRÉSENTE GARANTIE S'APPLIQUENT À SON TITULAIRE, QUI PEUT AUSSI AVOIR D'AUTRES DROITS QUI VARIENT SELON LES ÉTATS OU PROVINCES.

Ni un distributeur, ni un concessionnaire BRP, ni aucune autre personne n'est autorisée à faire des déclarations ou des représentations ou encore à offrir des conditions garanties à propos du produit, qui sont autres que celles stipulées à la présente garantie limitée. S'il y a lieu, ces actes ne pourront être opposables à BRP.

BRP se réserve le droit de modifier en tout temps la présente garantie, cela n'ayant toutefois aucun effet sur les conditions de garantie applicables et en vigueur lors de la vente des produits.

8. TRANSFERT

Si la propriété d'un produit est transférée durant la période de garantie, cette garantie sera également transférée et sera valide pour le reste de la période de couverture, à condition que BRP soit avisé du transfert de propriété de la façon suivante:

(a) L'ancien propriétaire communique avec BRP (au numéro de téléphone ci-après) ou avec un concessionnaire BRP autorisé pour lui donner les coordonnées du nouveau propriétaire; ou

(b) BRP ou un concessionnaire BRP autorisé reçoit une preuve que l'ancien propriétaire a accepté le transfert de propriété, et reçoit les coordonnées du nouveau propriétaire.

9. SERVICE À LA CLIENTÈLE

(a) Face à un conflit ou à un problème de service relié à la présente garantie limitée, BRP vous suggère d'essayer de résoudre la situation directement chez le concessionnaire autorisé en présence du gérant de service ou du propriétaire.

(b) Si la situation n'est toujours pas réglée, faites parvenir votre plainte par écrit à l'adresse ci-dessous, ou téléphonez au numéro suivant:

BOMBARDIER PRODUITS RÉCRÉATIFS INC.

Groupe support à la clientèle
Valcourt (Québec) J0E 2L0
Tél.: (819) 566-3366

*Aux États-Unis, Bombardier Motor Corporation of America distribue et offre les services reliés aux produits.

© 2004 Bombardier Produits Récréatifs inc. Tous droits réservés.

® Marque de commerce déposée de Bombardier Produits Récréatifs inc.

GARANTIE LIMITÉE BRP INTERNATIONALE: MOTONEIGES SKI-DOO® 2005

1. PORTÉE DE LA GARANTIE LIMITÉE

Bombardier Produits Récréatifs inc. («BRP») garantit ses motoneiges Ski-Doo 2005 contre tout vice de conception ou de fabrication pour la période décrite ci-dessous.

Toutes les pièces et tous les accessoires d'origine Ski-Doo installés par un distributeur/concessionnaire BRP autorisé (tel que défini ci-après) au moment de la livraison de la motoneige Ski-Doo 2005 bénéficient de la même garantie que la motoneige.

L'utilisation du produit à des fins de course ou autre compétition, à n'importe quel moment, même par un propriétaire antérieur, annulera la présente garantie.

2. DURÉE DE LA GARANTIE

La présente garantie entrera en vigueur à compter de la première des deux dates suivantes : (i) la date de livraison au premier acheteur au détail ou ; (ii) la date à laquelle le produit est mis en service pour la première fois, et ce pour une période de:

DOUZE (12) MOIS CONSÉCUTIFS, pour utilisation privée ou commerciale. Toutefois, la durée de la garantie d'une motoneige livrée entre le 1^{er} juin et le 1^{er} décembre de l'année en cours se terminera le 1^{er} décembre de l'année suivante.

La réparation ou le remplacement de pièces ou encore la prestation de services en vertu de la présente garantie ne prolonge pas sa durée au-delà de sa date d'échéance originale.

3. CONDITIONS D'EXÉCUTION DE GARANTIE

La présente garantie ne s'applique qu'aux motoneiges Ski-Doo 2005 achetées en tant que véhicules neufs et non utilisés par leur premier propriétaire auprès d'un distributeur/concessionnaire BRP autorisé à distribuer des produits Ski-Doo dans le pays où la vente a été conclue («le distributeur/concessionnaire BRP»), et seulement après que le processus d'inspection de prélivraison prescrit par BRP a été effectué et documenté. La garantie n'entre en vigueur qu'après l'enregistrement de la motoneige Ski-Doo en bonne et due forme auprès d'un distributeur/concessionnaire BRP. De plus, la garantie ne s'applique que si la motoneige Ski-Doo est achetée dans le pays ou l'union de pays où le propriétaire réside. Si les conditions précédentes ne sont pas rencontrées, BRP n'a pas l'obligation d'honorer la garantie limitée reliée aux véhicules en question et ce, tant pour une utilisation privée que commerciale. De telles restrictions sont nécessaires afin que BRP puisse préserver le caractère sécuritaire de ses produits ainsi que la sécurité de ses clients et du public.

Pour que la garantie soit maintenue, l'entretien de routine décrit dans le Guide du conducteur doit être effectué dans les délais prescrits. BRP se réserve le droit de rendre la couverture de garantie conditionnelle à la preuve que l'entretien a été effectué adéquatement.

4. CONDITIONS D'OBTENTION DE LA COUVERTURE DE GARANTIE

Le consommateur doit aviser un distributeur/concessionnaire BRP dans les deux (2) jours suivant la découverte d'un vice; il doit également lui donner un accès raisonnable au produit ainsi qu'un délai raisonnable pour le réparer. Le consommateur doit présenter au distributeur/concessionnaire BRP une preuve d'achat du produit et doit signer le bon de réparation avant le début des réparations afin de valider une demande de travail sous garantie. Toute pièce remplacée en vertu de la présente garantie limitée devient la propriété de BRP.

5. CE QUE BRP FERA

Les obligations de BRP en vertu de la présente garantie se limitent, à son choix, soit à réparer les pièces qui, dans des conditions normales d'utilisation, d'entretien et de service, présentent un vice, ou soit à remplacer ces pièces par des pièces d'origine Ski-Doo neuves, sans frais pour le coût des pièces et/ou de la main-d'oeuvre encouru par un distributeur/concessionnaire BRP et ce pour la durée de couverture de la présente garantie.

BRP se réserve le droit d'améliorer ou de modifier ses produits en tout temps sans encourir aucune obligation de modifier les produits fabriqués auparavant.

6. EXCLUSIONS

Les items suivants ne sont, en aucune circonstance, couverts par la garantie :

- L'usure normale;
- Les éléments d'entretien de routine, les mises au point et réglages (pièces et main-d'oeuvre);
- Les dommages causés par le défaut de se conformer aux normes d'entretien et/ou de remisage telles que stipulées dans le Guide du conducteur;
- Les dommages résultant de l'enlèvement de pièces, de réparations, entretien ou service incorrects, de la modification ou de l'utilisation de pièces n'ayant pas été fabriquées ou approuvées par BRP, ou encore les dommages résultant de réparations effectuées par une personne n'étant pas un distributeur/concessionnaire BRP autorisé;
- Les dommages causés par un usage abusif, une utilisation anormale, la négligence, l'utilisation du produit sur une surface autre que la neige, ou encore une utilisation non conforme aux recommandations du Guide du conducteur;
- Les dommages résultant d'un accident, d'une submersion, d'un incendie, d'un vol, d'un acte de vandalisme ou de tout cas de force majeure;
- L'utilisation de carburants, d'huiles ou de lubrifiants ne convenant pas au produit (voir le Guide du conducteur);
- L'ingestion de neige ou d'eau;
- Le préjudice résultant de dommages imprévus, de dommages indirects ou de tout autre dommage, y compris entre autres le remorquage, le remisage, les appels téléphoniques, la location, le recours à un taxi, les inconvénients, les couvertures d'assurance, le remboursement de prêts, les pertes de temps et les pertes de revenus; et
- Dommage résultant de crampons installés sur la chenille si l'installation ne respecte pas les instructions de BRP.

7. LIMITATION DE RESPONSABILITÉ

LA PRÉSENTE GARANTIE EST CONVENUE ET REMPLACE TOUTE AUTRE GARANTIE EXPRESSE OU IMPLICITE, Y COMPRIS ET SANS RESTREINDRE TOUTE GARANTIE DE VALEUR MARCHANDE OU TOUTE GARANTIE DE CONVENANCE À DES FINS OU UN USAGE PARTICULIER. DANS LA MESURE OÙ ON NE PEUT Y RENONCER, LA DURÉE DES GARANTIES IMPLICITES SE LIMITE À CELLE DE LA GARANTIE EXPRESSE. LES DOMMAGES IMPRÉVUS ET INDIRECTS NE SONT PAS COUVERTS EN VERTU DE LA PRÉSENTE GARANTIE. CERTAINES PROVINCES NE PERMETTENT PAS LES RENONCIATIONS, RESTRICTIONS ET EXCLUSIONS SUSMENTIONNÉES; PAR CONSÉQUENT, CES DERNIÈRES PEUVENT NE PAS VOUS CONCERNER. LES DROITS SPÉCIFIQUES QUE CONFÈRE LA PRÉSENTE GARANTIE S'APPLIQUENT À SON TITULAIRE, QUI PEUT AUSSI AVOIR D'AUTRES DROITS QUI VARIENT SELON LES ÉTATS OU PROVINCES.

Ni un distributeur, ni un distributeur/concessionnaire BRP, ni aucune autre personne n'est autorisée à faire des déclarations ou des représentations ou encore à offrir des conditions garanties à propos du produit, qui sont autres que celles stipulées à la présente garantie limitée. S'il y a lieu, ces actes ne pourront être opposables à BRP.

BRP se réserve le droit de modifier en tout temps la présente garantie, cela n'ayant toutefois aucun effet sur les conditions de garantie applicables et en vigueur lors de la vente des produits.

8. TRANSFERT

Si la propriété d'un produit est transférée durant la période de garantie, cette garantie sera également transférée et sera valide pour le reste de la période de couverture, à condition que BRP soit avisée du transfert de propriété de la façon suivante:

BRP ou un distributeur/concessionnaire BRP autorisé reçoit une preuve que l'ancien propriétaire a accepté le transfert de propriété, et reçoit les coordonnées du nouveau propriétaire. L'information sera alors directement transmise par le distributeur à BRP.

9. SERVICE À LA CLIENTÈLE

(a) Face à un conflit ou à un problème de service relié à la présente garantie limitée, BRP vous suggère d'essayer de résoudre la situation directement chez le distributeur/concessionnaire autorisé en présence du gérant de service ou du propriétaire.

(b) Si la situation persiste, veuillez communiquer avec le département de service du distributeur qui pourra vous aider à résoudre le problème.

(c) Si la situation n'est toujours pas réglée, faites parvenir votre plainte par écrit à l'adresse ci-dessous, ou téléphonez au numéro suivant:

BOMBARDIER PRODUITS RÉCRÉATIFS INC.

Groupe support à la clientèle
Valcourt (Québec) J0E 2L0
Tél.: 01 819-566-3366

© Bombardier Produits Récréatifs inc. Tous droits réservés.

® Marque de commerce déposée de Bombardier Produits Récréatifs inc.

RENSEIGNEMENTS CONFIDENTIELS

Nous tenons à vous informer que vos coordonnées seront utilisées à des fins de sécurité et de garantie. Parfois, nous utilisons aussi les coordonnées de nos clients pour les renseigner sur nos produits et nos offres. Si vous préférez ne pas recevoir d'information à propos de nos produits, offres et services, écrivez-nous à l'adresse ci-après.

Prenez également note que, de temps à autre, des organismes de confiance sélectionnés avec soin peuvent être autorisés à utiliser les coordonnées de nos clients pour promouvoir des produits et services de qualité. Si vous ne désirez pas que vos coordonnées soient transmises à ces organismes, écrivez-nous à l'adresse suivante.

Bombardier Produits Récréatifs inc.
Service de la garantie
75, rue J.A. Bombardier
Sherbrooke (Québec) J1L 1W3
Canada

Télécopieur: (819) 566-3590

CHANGEMENT D'ADRESSE OU DE PROPRIÉTAIRE

S'il y a changement d'adresse ou si vous avez vendu ou donné votre véhicule, remplissez et postez la carte comprise à la page suivante.

Un tel avis contribue à votre sécurité ou celle du propriétaire subséquent, même après la date d'expiration de la garantie originale, puisque BRP sera ainsi en mesure de communiquer avec vous s'il est nécessaire d'apporter une modification à votre motoneige.

AVIS À TOUT NOUVEAU PROPRIÉTAIRE:

Quand il y a transfert de propriété, envoyez le formulaire de changement de propriétaire, puisque vous avez le droit de profiter du reste de la période de garantie.

MOTONEIGES VOLÉES

Si votre motoneige est volée, vous devriez aviser le Service de garantie du distributeur de votre région.

Veillez fournir votre nom, votre adresse, votre numéro de téléphone, ainsi que le numéro de série de la motoneige et la date à laquelle elle a été volée.

BRP fournira mensuellement une liste des motoneiges volées à tous ses concessionnaires autorisés de motoneiges SKI-DOO, afin d'aider les propriétaires à récupérer leur motoneige.

AFFRANCHIR
SUFFISAMMENT

**Bombardier
Produits Récréatifs inc.**

SERVICE DE GARANTIE
75, J.A. Bombardier
Sherbrooke, QC
Canada
J1L 1W3

AFFRANCHIR
SUFFISAMMENT

**Bombardier
Produits Récréatifs inc.**

SERVICE DE GARANTIE
75, J.A. Bombardier
Sherbrooke, QC
Canada
J1L 1W3

AFFRANCHIR
SUFFISAMMENT

**Bombardier
Produits Récréatifs inc.**

SERVICE DE GARANTIE
75, J.A. Bombardier
Sherbrooke, QC
Canada
J1L 1W3

zi-doo



520 000 507

CA

OPERATOR'S GUIDE, MINI Z / FRENCH
GUIDE DU CONDUCTEUR, MINI Z / FRANÇAIS

FAIT AU / MADE IN CANADA

U/M:P.C.